

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE L'AUBE



RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE
de la Série F

1 F. FONDS BINOT

2 F. COLLECTION DOÉ

3 F. FONDS BERTHELIN & FROMAGEOT. — NÉGOCE DES TOILES

4 F. FONDS GRÉAU

RÉDIGÉ PAR

G. DUHEM & P. DUPIEUX

ARCHIVISTES DÉPARTEMENTAUX



INTRODUCTION

Un répertoire numérique, provisoire par essence, justifie un simple avertissement. On nous excusera donc de rédiger une introduction, qui sera forcément brève, mais dont apparaîtra, croyons-nous, la nécessité.

Définition de la Série F. — Objet de ce répertoire.

Faut-il débiter par un aveu ? La série F des Archives de l'Aube n'a pas été organisée suivant un système très rigoureux, très exclusif. S'il m'est permis d'effleurer la question d'un point de vue général, plusieurs conceptions s'affrontent au sujet de la série F. L'une, conforme au cadre de classement de 1841, y englobe seulement les mélanges divers se rattachant aux archives civiles antérieures à 1790. Définition bien étroite, peu applicable, comme l'a fait ressortir M. Estienne en 1931 (1). Par exemple, on aurait démembré le fonds Berthelin Fromageot (commerce de toiles) en isolant l'ancien régime, en le séparant de la Révolution et de l'Empire. Outre que l'intention légitime du donateur n'aurait pas été respectée, on aurait de même divisé en trois ou quatre tronçons la Collection Doé qui s'échelonne entre les dates extrêmes 1464-1850, qui intéresse à la fois la seigneurie de Saint-Aventin, les familles Deheurle, Billy, Doé, leurs biens situés en des lieux de l'Aube et de Seine-et-Marne. M. Duhem a donc été bien inspiré d'utiliser la lettre F pour coter ces deux précieuses acquisitions. D'ailleurs les papiers Berthelin Fromageot (3 F) constituent une richesse très originale, très vivante, rehaussée depuis octobre 1934 par un bel assortiment d'échantillons de tissus ; et la grande majorité des dépôts français ne possède rien de semblable. Puisque la série F devenait ainsi le réceptacle — non pas exclusif toutefois — des archives économiques anciennes d'ordre privé, nous avons pensé qu'il convenait d'y ranger les lettres *Gréau* (2), très analogues, par leur objet surtout commercial, à la correspondance des Berthelin Fromageot et de leurs clients.

Une autre théorie extrême, relative à la série F, consiste à y inclure tout ce qui pénètre dans les dépôts par dons et achats, tout ce qui ne provient pas de fonds prévus par les cadres officiels, ces deux conditions étant réunies ou la dernière suffisant. Elle aboutit à une restriction de la série E (papiers de famille), à des confusions avec la série Z, analogue de F pour l'époque moderne et réservée par certains aux seuls fonds des Sous-Préfectures supprimées en 1925. Cette manière de voir qui se défend n'a été adoptée par aucun de nos prédécesseurs. Nous réservons en conséquence la lettre F aux *collections indivisibles, fonds, notes, mélanges, documents isolés, résidus de classement pouvant se rattacher aux archives civiles antérieures à 1790 et ne pouvant s'intégrer dans une des séries A, B, C, D, E*, sans nous dissimuler ce qu'une pareille définition laisse de place à l'initiative individuelle et au choix.

Cela exposé pour la clarté, ce répertoire n'embrasse pas la totalité de la série F, mais ses quatre premières subdivisions. En raison même de leur intérêt qui dépasse le cadre du département, en raison surtout de la nouveauté du fonds Berthelin-Fromageot, dont le débrouillement des pièces, fort emmêlées, aux aspects très spéciaux (livres de doit et avoir, de numéros des toiles, correspondance émanée de nombreuses villes françaises, italiennes, espagnoles, etc) a donné beaucoup de peine, nous nous sommes appliqués (M. Duhem et moi) à établir au répertoire aussi proche que possible d'un *index très détaillé*, alphabétique ou chronologique suivant les cas — ne disons pas d'un *inventaire*. En outre le principe que nous avons personnellement suivi consiste à considérer le *dossier* comme unité archivistique, non la *liasse*, unité simplement pratique.

(1) Archives départementales de la Somme. Série F. *Répertoire numérique*. Avertissement.

(2) Entrées en 1927 par don de M. Chandon de Briailles. Leur auteur, Jean-Julien Gréau, est le père de Nicolas-Jean-Julien Gréau, célèbre manufacturier troyen et économiste, qui fit ses études à l'Ecole Polytechnique et sur lequel on peut lire la notice d'E. Socard, dans *Biographie des personnages remarquables de Troyes et du département de l'Aube*, Troyes, 1882, p. 78-80. Gréau père avait épousé Marie-Thérèse Debure. C'est le 22 avril 1780 que naîtra Gréau l'industriel (Archives de l'Aube, 4 E. Troyes, Saint-Jean, 1780). Gréau père avait beaucoup d'esprit (Voir ses lettres en 4 F, par exemple 4 F 8, n° 1).

Cadre prévu pour l'ensemble de la Série F.

Il nous paraît indispensable de donner dès maintenant un aperçu général de la partie non répertoriée, pour laquelle nous avons prévu le cadre de classement suivant :

5 F. — DOCUMENTS ISOLÉS D'ARCHIVES CIVILES ANCIENNES. — D'ores et déjà, pour 94 articles de cette sous-série, organisés suivant l'ordre chronologique, un inventaire sommaire, établi par nous, a été mis à la disposition du public. Nous nous bornons ici à en présenter quelques extraits choisis et simplifiés.

2. Copie d'une charte d'Henri le Libéral créant le village de Bailly-le-Franc en 1175 (1). — 3. Liste des *baillis de Troyes* de 1240 à la fin du XVII^e siècle. — 4. Actes intéressant la *Ferté-sur-Aube* (Haute-Marne) de 1267 à 1330. — 6. *Fragment d'une chronique pontificale* retraçant les derniers mois du pontificat de Boniface VIII, publiée par Philippe Guignard dans *Bulletin des monuments écrits*, IV, 1853, p. 57-61. — 7. *Foires de Champagne et de Brie*, 1335. — 9. *Gouverneurs de Champagne et de Brie* ; liste incomplète ; dates extrêmes : 1358-1650. — 15. *Fragments d'un mystère de la Passion du XV^e siècle*, publié par P. Piétrisson de Saint-Aubin dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXXV, 1924, p. 310-322. — 19. Mentions de nombreux événements locaux de l'ancien régime : *duchés d'Aumont* (1665) et de *Beaufort-Montmorency* (1597), révoltes à *Sainte-Savine* en 1638, à *Villy-en-Trodes* en 1748. — 31. [*Catherine de Bragançe*], reine d'Angleterre, épouse de Charles II ; renseignements confidentiels sur sa manière de vivre et l'emploi de sa journée. S. d. [Vers 1668-1685]. — 35. *Extrait des registres baptistaires et mortuaires de dix paroisses* de campagne situées dans la province de Champagne pour cent ans (1676-1775), avec les tables de mortalité, par le curé de Soulaïnes. Ce travail intéresse Arsonval, Fresnay, Lévigny, Montier-en-l'Isle, Soulaïnes, Ville-sur-Terre (Aube), et Anglus, Louze, Montier-en-Der, Sauvagne-Magny (Haute-Marne). Un ms de 48 ff. — 36. Lettre de l'abbé de la Trappe [Armand de Rancé] au maréchal de Bellefond, 3 novembre 1678. — 37. *Enigmes et jeux d'esprit* (sans noms d'auteurs ; l'un d'eux est cependant attribué à Brossard de Montanay, conseiller au présidial de Bourg-en-Bresse), 1679-1682. — 39. Correspondance, comptes et reçus de *sir Thomas Sherlock*, officier d'un régiment irlandais au service de la France et de Jacques II, 1680-1700. — 50. *Prophéties* perpétuelles depuis 1521 jusqu'à la fin du monde, données à Louvois. Un registre de 46 pages. — 55. *Toiles*. Copie de 18 lettres adressées par un marchand troyen à ses fournisseurs, Duchemin Gimbertier et Duchemin de Beaucoudray à Laval, André Cambronne de Joncourt à Saint-Quentin, à ses clients de Paris, à ses banquiers Furtembach et C^{ie} de Lyon. 1726-1728. — 62. Familles parisiennes *Langelé, de la Genière*, etc. Extraits d'inventaires et état-civil. 1708-1752. — 68. « Registre journal de coupes de saules » près de la Seine, sur les *Tauxelles, la Chapelle-Saint-Luc, Barberey-Saint-Sulpice* (semble avoir appartenu à Mauclair, aubergiste à Troyes, rue du Cheval Rouge). 1764-1814. 73. « Mémoire [anonyme et incomplet] sur la nécessité de chasser les réfugiés corses de la côte d'Italie ». Il est question des attentats continuels et de l'état de guerre qui empêchent les Corses de se livrer paisiblement à la culture, ainsi que de l'agitateur *Clément Paoli*, résidant à Livourne. S. d. [Peu avant le 10 mai 1774]. — 78. *Gautier de Beauvais* (Paul), seigneur de Croissy, conseiller du roi, receveur général des finances de la Généralité de Grenoble. Son testament. 1781-1782. — 79. *Annales de Pâlis* (Aube) écrites par Edme Millard, épiciier, né à Pâlis en 1765. Régime des saisons, prix des grains, du vin, parfois de la viande, des légumes, de l'huile et de la chandelle. Cf. Boutillier du Retail, dans *la Révolution dans l'Aube*, 1908, p. 145-173. — 84. *Mémoire sur la noblesse des secrétaires du roi*, 1789 ; mention de lettres patentes ; historique depuis 1484. — 85. Notice sur *Claude Huez* (1724-1789), maire de Troyes, assassiné le 9 septembre 1789. Rédigée en janvier 1839 par Dubois, ancien secrétaire de la mairie de Troyes. — 87. Compte d'un laboureur : « journal des levées des batteurs de 1790 » sur la récolte (très imprécis). Etc. etc.

6 F. — CARTES ET PLANS ISOLÉS ANTÉRIEURS A 1790 (très peu).

7 F. — ESTAMPES ISOLÉES ANTÉRIEURES A 1790.

Etat des fiches rédigées : 1. *Almanach pour l'année 1613* (2), composé par Barthélemy de Montfort, gravé par Daniel Rabel, et vraisemblablement imprimé à Paris. Placard in-plano de 0,480 × 0,330. Incomplet, tout le tour ayant été un peu rogné. Impr. rouge et noir. — C'est un simple calendrier, précédé d'une colonne d'Observations météorologiques et accompagné de prédictions de température et d'événements pour chaque jour. Des deux côtés du texte, une colonne torse, à renflements, ornée de pampres, soutient la grande gravure qui surmonte le tout et qui représente la reine avec ses enfants arrivant, dans un carrosse environné d'amours, devant une ville dont on lui apporte les clefs tout en lui présentant quelque supplique. — 2. *Almanach pour 1632*. Diligemment calculé par Pierre Delarivey, troyen. Sans doute imprimé à Troyes chez Claude Briden. Placard in-plano de 0,520 × 0,390, impr. rouge et noir. — Cette pièce a été composée sur le modèle de la précédente. Le texte est semblablement disposé ; deux colonnes l'accostent, gravées à

(1) Courte notice en préparation, à paraître dans l'un des prochains fascicules de la *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes*, intitulée : P. Dupieux, *Notes sur les villes neuves du comte Henri 1^{er} le Libéral*.

(2) Nous devons la notice de cet article et celle du suivant à l'obligeance de M. Louis Morin, qui a vu récemment ces deux almanachs pour une étude qui paraîtra dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* (probablement dans le volume de 1935-1936), sous le titre : *Les trois Pierre de Larivey, biographie et bibliographie*.

l'imitation de celles de 1613, mais avec moins de talent. Elles soutiennent également une gravure en taille douce représentant l'arrivée du roi Louis XIII à Troyes, le 24 janvier 1629. Cette gravure n'est elle-même qu'une synthèse des quatre vues du passage d'Henri IV à Troyes, le 30 mai 1595, peintes sur verre en 1621 par Linard Gontier et conservées à la Bibliothèque de Troyes. De place en place, des initiales *L* remplacent les *H* des modèles. — 3. *Chamoy*. « La Chermoy, petit château fortifié nouvellement », 0,115 × 0,171. Gravé par I. Briot, d'après Cl. Chastillon. Milieu *xvii*^e s. — 4. *Irois* (fief, Marne, comm. de Drosnay). « Veuë du château de Irois en Champagne, appartenant à M. le Marquis de Francsier, gouverneur de Langre ». 0,135 × 0,250. Gravé par Israël. *xvii*^e s. — 5. *Méry-sur-Seine*. Vue. 0,125 × 0,315. Dessin de Johan Peeters. Gravure sur cuivre. *xvii*^e s. 2 exempl., dont un encadré. — 6. *Nogent-sur-Seine*. Vue. 0,105 × 0,150. [Probablement de Tassin, vers 1636]. — 7. *Nogent-sur-Seine*. Vue. 0,125 × 0,315. Dessin de Johan Peeters. Gravure sur cuivre. *xvii*^e s. — 8. *Nogent-sur-Seine*. « Pont d'une arche de XC pieds d'ouverture, exécuté sur un des bras de la Seine à Nogent. J. F. Eustache de Saint-Far direxit. Gravé à l'eau-forte par J. F. Germain et terminé au burin par Dequevauviller ». 0,165 × 0,229. *xviii*^e s. — 9. *Pont-sur-Seine*. « Veuë et perspective du château de Pont en Champagne, appartenant à M. Boutillier, secrétaire d'Etat et surintendant des finances, sur le desseing et conduite de M. Muet, architecte. » — « Veuë et perspective du château de Pont du costé des Parterres ». Chacune 0,12 × 0,25. Gravure d'Israël. Milieu *xvii*^e siècle. — 10. *Troyes*. « Vue de la ville de Troyes en Champagne ». Couleurs. 0,155 × 0,243. « Paris, chez Hocquart ». *xvii*^e s. — 11. *Pithou* (François). « Franciscus Pithous, jurisconsultus, dominus de Bierne ». 0,281 × 0,210. « P. Venschuppen sculptum cum privilegio Regis. 1685 ». Portrait encadré. — 12. *Pithou* (François). Portrait. 0,248 × 0,185. Gravure de [Nicolas] Edelinck. *xviii*^e s. — 13. *Pithou* (Pierre), « sieur de Savoyedic, avocat au Parlement de Paris, né à Troyes en Champagne, mort à Nogent-sur-Seine l'an 1596 ». Portrait « gravé à Paris par E. Desrochers, rue du Foin, près la rue Saint-Jacques ». 0,144 × 0,100. *xviii*^e siècle.

8 F. — PHOTOGRAPHIES DE DOCUMENTS ANTÉRIEURS A 1790, EXÉCUTÉS EN VERTU DE L'ART. 83 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ARCHIVES.

9 F. — SCEAUX DÉTACHÉS. — Cette sous-série et la suivante ne sont pas répertoriées. Leur contenu a été en partie utilisé par Henri d'Arbois de Jubainville. *Essai sur les sceaux des comtes de Champagne*, Troyes, 1856, in-8°. Tous les sceaux des Archives de l'Aube ont été récemment examinés par M. Coulon, des Archives nationales, pour un travail dont le titre sera : *Inventaire des sceaux de la Champagne*, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne. Les localités les plus intéressées sont les suivantes : *Bar-sur-Aube* (doyens, prévôts, Saint-Maclou, Saint-Pierre), *Brienne*, *Chacenay*, *Chappes*, *Châtillon-sur-Seine*, *Chaumont*, *Cîteaux*, et *Clairvaux* (abbayes), *la Ferté-sur-Aube*, *Ignny*, *Joinville*, *Langres* ; *Larrivour*, *Molesme*, *Montier-la-Celle*, *Montiéramey* (4 abbayes) ; *Reims*, *Toul*, *Troyes*, *Vignory*.

10 F. — MOULAGES DE SCEAUX.

11 F. — NOTES D'ARBOIS DE JURAINVILLE. — Ce sont particulièrement les fiches qui ont servi à la rédaction des *Etudes sur l'état intérieur des Abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au *xii*^e et au *xiii*^e siècle*, Paris, 1858, in-8°.

12 F. — NOTES GUIGNARD.

13 F. — NOTES PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. — Par autorisation toute récente de l'auteur, on a commencé à recopier, pour l'information générale des lecteurs, les fiches sur la bibliographie des communes aubois (ordre alphabétique des localités).

14 F. — NOTES CHANDON DE BRIAILLES. — Entrées en 1935, elles seront complétées. Instruments fort utiles de référence à un chartrier privé, elles comprennent, pour l'instant, les tables de deux précieux manuscrits :

1° *Manuscrit Huez*. — Copies exécutées vers 1700-1710 pour un membre de la famille troyenne de ce nom. P. 1, 10 novembre 1514 : franchise du droit de minot en faveur des habitants d'Ervy-le-Châtel. — P. 5, 12 janvier 1605 : dénombrement du droit de minot à prendre sur les habitants de Flogny (*auj.* Yonne). — P. 9, 19 mai 1656 : accord entre Jean de Mesgrigny, marquis de Vendevre, et Louis de Gombault (1), seigneur de la Marque, concernant le fief de la Marque (*auj.* moulin, comm. de Vendevre). — P. 17, *xii*^e *xiii*^e siècle : copie de pièces concernant Brienne, Onjon, Luyères et Piney. — P. 29, *xii*^e-*xiii*^e siècle : *Feoda Campanie* (2). — P. 365, 1541 : déclaration des fiefs du bailliage de Troyes (3).

(1) Sur les Gombault, cf. M. François Chandon de Briailles, *Les mécomptes d'un munitionnaire troyen... au *xvi*^e siècle. Note épisodique pour l'histoire familiale des Gombault*, dans *Annuaire de l'Aube*, 1933, p. 39-50.

(2) C'est la copie prise au début du *xviii*^e siècle pour les Huez, de Troyes, sur une transcription des *Feoda* que Desmarets, seigneur de Pâlis, avait pu faire directement sur l'original qui lui avait été communiqué en 1686 par Vyron d'Hérouval, ancien auditeur à la Chambre des Comptes. Longnon l'avait vainement réclamée à M^{me} Thiesset, qui la possédait. Cf. *Documents relatifs au comté de Champagne*, t. I, notamment p. VII-VIII, et Duhem, dans *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes*, tome XCV, premier semestre de 1934.

(3) A comparer avec l'*Etat des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Troyes en 1693*, publié par M. le Comte François Chandon de Briailles, Reims, 1926, in-8° (Extrait du tome CXL des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*).

2° *Manuscrit n° IX des Mélanges de Desmarets, seigneur de Pâlis*. — L'analyse de M. Chandon de Briailles fait ressortir tout l'intérêt de ce manuscrit pour l'étude des tenures féodales en Champagne du XIV^e au XVIII^e siècle. Il renferme la copie de bien des documents disparus en 1737 dans l'incendie de la Chambre des Comptes. Comme le précédent, il a appartenu à Corrard de Bréban, puis à M^{me} Thiesset ; Longnon n'en a pas eu connaissance. Il a été écrit au début du XVIII^e siècle.

15 F. — NOTES LE CLERT. — Entrées en 1936, elles seront complétées. Les papiers laissés par le célèbre érudit troyen Louis Le Clert, dont l'œuvre (histoire des faïenceries, verreries, papeteries de l'Aube, description des collections du musée de Troyes, etc.) est immense et en partie manuscrite, sont aujourd'hui en la possession de M. Martinot, qui a bien voulu, dès à présent, donner aux Archives départementales quelques dossiers. Le premier intéresse la *sigillographie*, le second les *médaillies*, le troisième la *généalogie de la famille de Bossancourt* (XV^e-XVIII^e siècle). En outre on peut consulter des notes, de la main de Le Clert, sur les *tombelles* et les *mottes* du département et sur les curiosités de diverses communes (ordre alphabétique). Un petit carnet renferme un index des évêchés, abbayes, évêques et abbés de France.

16 F. — COLLECTION BARDET. — En provenance des papiers d'un érudit aubois, connu pour ses travaux sur la région de Brienne. Elle consiste essentiellement en un recueil juridique, d'ordre général, qui se présente sous la forme d'un registre de 486 pages, trouvé au cours d'une tournée d'inspection à Brienne-la-Vieille le 4 mars 1936, et qui renferme des mémoires, des consultations, des factums, des lettres, et divers textes de droit, imprimés ou manuscrits, au nombre de 22. — P. 1, 1577-1764 : mémoire pour la famille *Guerapain*, issue de Jean Guerapain, laboureur à Brienne-la-Vieille, devenu, en 1577, valet de chambre du duc d'Alençon. — P. 265-275, 1751 : contrats de mariage du marquis du Chatel, du Président de Tugny, du baron de Thiers, testament de Crozat père. — P. 367, XVIII^e siècle : mémoire pour Samuel Bernard contre Antoine Crozat et consorts, etc. etc.

17 F. — COLLECTION DEGAAST. — Don de M. Degaast, professeur de technique du livre, 1936 : notamment 8 *macrophotographies du plus ancien papier troyen* connu (registre 6 H 45 du fonds de l'abbaye de Montieramey, 1316) et 1 photographie du lieu de la première papeterie présumée de Troyes : le moulin de la Pielie (d'après M. Piétrisson de Saint-Aubin, *L'origine de l'industrie papetière à Troyes*, dans le *Bibliographie moderne*, 1929) (1).

Fonds Binot.

Bibliographie. — Ce fonds n'a jamais été vraiment utilisé. Toutefois M. Bernard Fay, professeur au Collège de France, a pris récemment connaissance des articles 1 F 69 et 1 F 70, relatifs à la guerre de l'Indépendance américaine. M. Piétrisson de Saint-Aubin a, le premier, donné un aperçu des papiers Binot, dans son tome III de l'*Inventaire de la série G des Archives de l'Aube*, p. LXXX. Il a lui-même, pour son propre compte, analysé beaucoup de pièces. Sur la personnalité de Binot, cf. Georges Six, *Dictionnaire biographique des Généraux et Amiraux français de la Révolution et de l'Empire* (1792-1814), p. 103-104.

Contenu. — Le fonds Binot est entré aux Archives de l'Aube, en même temps qu'un versement des Domaines avec lequel il n'avait aucun rapport, sous l'administration d'Henri d'Arbois de Jubainville. Il renferme des généralités sur l'histoire coloniale depuis 1763, sur l'état de l'Inde, de ses mœurs et de ses forces militaires avant la paix d'Amiens. Il comporte des précisions sur Pondichéry pendant la Révolution, des détails très circonstanciés sur l'expédition malheureuse de Binot en 1803, pour obtenir des Anglais la restitution, prévue par le traité d'Amiens, de nos établissements dans l'Inde, et permet de décrire le retour des prisonniers français par le Cap de Bonne-Espérance. Outre qu'il contient des renseignements sur la Chine et la Cochinchine avant la Révolution, sur la guerre de l'Indépendance américaine et la géographie des Etats-Unis, il intéresse l'Egypte en 1799-1800, Binot étant alors administrateur de la province de Minieh.

Collection Doé.

Bibliographie. — Jamais utilisée, sauf très partiellement et, dans une certaine mesure, d'un point de vue familial, par MM. Roger et Francis Doé, *Généalogie de la famille Doé de Troyes*, Troyes, 1928, in-8°.

(1) Afin de donner une idée plus complète des Collections, conservées aux Archives, signalons, dans un ordre attribué en 1935 : 1 Z. *Collection Fichot* (dessins d'églises et d'objets d'art). Cf. Albert Babeau, *Annuaire de l'Aube*, 1904, p. 14-23. — 2 Z. *Collection Rondot* (sur les artistes, ordre alphabétique). Cf. M. Boutillier du Retail, *Rapport de l'Archiviste*, 1908. — 3 Z. *Collection Ray* (mixte : documents et ouvrages, surtout sur les Riceys). — 4 Z 1. *Collection photographique*, et spécialement *Collection Morel*. Cf. répertoire manuscrit de M. Piétrisson de Saint-Aubin. — 4 Z 2 1-102. *Achats iconographiques Duhem*. Cf. répertoire manuscrit de 1935. — 5 Z. *Collection Beuve* (mixte : actes divers de l'ancien régime et de l'époque moderne, imprimés ; 51 articles ; ordre alphabétique des localités et des personnes). — 6 Z. *Collection Martinot*. Affiches électorales. Divers. Dons de 1936, qui seront complétés.

Contenu. — Cette collection, très précieuse (xv^e siècle-1850), donnée aux Archives de l'Aube en 1933 par M. Francis Doé, Conservateur honoraire des Eaux et Forêts à Troyes, abonde en documents sur la Seigneurie de Saint-Aventin (aujourd'hui Aube, comm. de Verrières) et sur la famille troyenne Deheurle-Billy. « Parmi les plus intéressants, écrivait M. Duhem, dans son rapport annuel de 1934 (p. 8), je citerai les aveux et dénombrements de la Seigneurie de Saint-Aventin, du xv^e et du xvi^e siècles, et un très volumineux procès, qui se poursuivit pendant tout le xviii^e siècle, intenté par la Communauté de Saint-Thibault contre Philippe de la Force, ingénieur du roi, seigneur de Saint-Aventin, qui avait fait faire sur son domaine, une dérivation du cours de la Seine, sans se soucier du tort qu'il faisait aux vaines pâtures des habitants de Saint-Thibault ». Le géographe lui-même trouverait à glaner en 2 F pour l'étude de la Seine. Les détails ne manquent ni sur Claude Deheurle (mort en 1787) en relations financières privées avec l'intendant de Champagne Rouillé d'Orfeuil et le lieutenant de police de Troyes Sourdat (1), ni sur l'évolution des quartiers troyens, sur les ponts, sur la dérivation de la Seine, le canal, la navigation, les nombreux moulins dans la ville. Il existe encore, dans cette collection, bien des grosses d'actes notariés ; et, surtout pour le début du xix^e siècle, beaucoup de localités de l'Aube et de Seine-et-Marne, situées aux confins de ces deux départements où les Deheurle-Billy possédaient des biens, ont été présentées dans leur ordre alphabétique (2 F 60 à 94).

Fonds Berthelin Fromageot.

Provenance. — En septembre-octobre 1930, m^e Morelle, notaire à Doulevant (Haute-Marne), signalait la présence au château de Doulevant, alors mis en vente, d'un lot important de papiers, qui avaient appartenu jadis au maître de forges Berthelin. Ces documents intéressaient le négoce des toiles et le rôle commercial de Troyes de la fin du xvii^e siècle à 1822 environ, ainsi que les plus notables familles de la bourgeoisie troyenne, alliées aux Taffignon, aux Fromageot, aux Berthelin. Grâce à l'obligeante entremise de MM. Henri de la Perrière et Louis Morin, de Troyes, Henri Lallemand, de Sommevoire, ils entrèrent aux Archives départementales par versements successifs, de 1930 à 1934. La dernière donation, d'octobre 1934, comprenait 3.309 échantillons d'étoffes très diverses : toiles peintes de la manufacture troyenne des Morlet, piqué, basin, minorque, siamoise, futaine, etc.

Bibliographie. — Beaucoup des lettres classées en 3 F 1 à 18, écrites en voyage dans le Midi de la France et l'Italie, contiennent des allusions aux événements provinciaux de la Révolution et à leur incidence sur la marche des affaires. Elles ont été utilisées par M. Henri de La Perrière, *Notes sur l'époque révolutionnaire, tirées de la correspondance commerciale de la maison Fromageot, Berthelin et Fromageot de Troyes*, 1932, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*).

Le même auteur, pour étudier les familles Camusat et Gouault, a emprunté quelques renseignements aux titres conservés en 3 F 812-820 et 3 F 846. Cf. Henri de La Perrière, *les Gouault, une famille du grand commerce troyen pendant quatre siècles*, 1930, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 1929), et *Deux hommes de lettres d'origine troyenne, Denis Camusat (1700-1732) et Henry Camusat de Riancey (1816-1870)*, extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 1932.

M. Duhem a donné des détails sur l'organisation de la firme Berthelin Fromageot, les fournisseurs de Laval et de Rouen, la liste des villes françaises, italiennes et espagnoles, où les Berthelin avaient des clients, le ralentissement des affaires à partir de 1789 (en réalité depuis 1787), la question des transports, le montant des ventes de 1788 à 1792, dans une communication lue en 1933 au Congrès des sociétés savantes de Toulouse (voir le compte rendu sommaire dans le *Journal Officiel* du 23 avril 1933, p. 4283).

D'assez nombreuses pièces du fonds Fromageot (en 3 F 4, 6 etc..., 3 F 21, 29, 37-39, etc..., 3 F 366, 524, etc...) ont été vues pour un article d'ordre général : Paul Dupieux, *L'industrie textile en Champagne troyenne de 1784 à 1789* (extrait de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1935). — En outre tout ce qui se rapporte à la tenue des foires de Beaucaire, au rôle des Berthelin comme intermédiaires entre les fabricants de Troyes, de Courtrai, Rouen, Alençon, Laval, entre Richard et Lenoir de Paris, d'une part, et le Midi du Languedoc, de la Provence, voire de Florence, de Barcelone, de Gironne, d'autre part, les prix à l'aune de chaque catégorie de tissu entre 1794 et 1807, les noms des principaux marchands de Perpignan, Montpellier, Marseille, etc... (dossiers 3 F 600-648) ont trouvé place dans : Paul Dupieux, *Troyes et Beaucaire, courants commerciaux sous la Révolution et l'Empire* (*Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, avril 1936).

Le répertoire de M. Duhem (3 F 19-361) suffit à fournir une liste à peu près complète des négociants et détaillants en rapport avec la maison Berthelin Fromageot. Nous avons dû classer à part (3 F 362-541) les lettres accompagnées d'échantillons, car elles n'entrèrent aux Archives qu'en octobre 1934 ; au moins avons-nous essayé de déterminer la nature de chaque coupon de tissu et avons-nous pu donner une idée de la profusion de marchandises qui passaient dans les magasins de la société troyenne. Nous avons même

(1) L'inventaire après décès chez Claude Deheurle a été sommairement analysé par Paul Dupieux, *L'industrie textile en Champagne troyenne de 1784 à 1789*, p. 12-13. (Extrait de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1935). Il s'agit du document coté 2 F 51.

précisé parfois : serge de Minorque, — guinée à cailloutages, à pointillé, — drap de coton boue de Paris, canari, sur fil de Maline etc... Quant aux étoffes lin et coton, telles que basins, piqués etc..., tenues par les Berthelin, elles demeurèrent pour la plupart de fabrication troyenne jusqu'au traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, suivi d'une concurrence effrénée sous la Révolution et l'Empire (basins de Richard et Lenoir etc...) et dont nous avons noté les effets dans les deux articles cités plus haut.

Dans le répertoire très détaillé des lettres classées en 3 F 542, 543, on aura beaucoup de renseignements sur les fournitures de draps aux armées à la fin de l'ancien régime.

Les travaux signalés, bien loin d'épuiser le fonds Berthelin Fromageot, se bornent à l'effleurer. Qu'il nous soit permis maintenant de présenter un aperçu, externe en quelque sorte, des sociétés de toilerie troyenne, auxquelles se réfèrent les documents de la sous-série 3 F.

Les transformations successives des maisons Taffignon, Berthelin, Fromageot. — L'année 1784 fixe l'apogée du commerce des toiles à Troyes, aussi bien que de la fabrication locale (1). Pour ce genre d'étoffes Troyes, dépassant de loin Reims, Vaucouleurs, Rethel, Joinville, arrive avec Rouen, Lyon, Laval en tête des villes françaises. Pour le premier trimestre de 1784, le bureau de visite et de marque de Troyes enregistre un redoublement d'activité manufacturière : 1660 *piqués* à grands dessins, employés dans le midi pour l'ameublement, 121 *indiennes* des maisons Morlet et Tèzenas, 141 *brillants*, 128 *serges* en coton, 9868 *toiles*, 7833 *basins unis*, destinés aux gilets, aux culottes, aux doublures, 1008 *basins rayés*, qui servaient à faire des poches de femmes (2). Soixante gros négociants, dont les Berthelin et Fromageot passaient pour les plus en vue, entretenaient pendant six à huit mois de l'année des voyageurs en France et à l'étranger (3).

Bien supérieure à celle des tisserands, la position sociale des marchands, par lesquels se perpétuait le rôle commercial de Troyes, qui déjà au temps des foires de Champagne et de Brie servait de place d'échange entre les produits normands, picards, flamands et ceux du midi, était réellement formidable. Ces lignées de toiliers, fortement unies, avaient en leur pouvoir l'Hôtel-de-Ville. Ces gens, comblés de charges et de titres par la monarchie, dont ils contribuaient grandement à garnir le trésor, avaient une influence dans le Bailliage de Troyes et entretenaient de puissantes relations avec l'Intendant de la Généralité de Champagne.

La société Fromageot Berthelin et Fromageot se forma grâce à l'union des bénéfices accumulés d'abord séparément par les familles Taffignon, Berthelin, Fromageot.

Le 5 mars 1699, Gabriel Taffignon, marchand bourgeois de Troyes, domicilié rue Notre-Dame (la principale de la ville), fils d'Antoine Taffignon et de Marie Courcier (4), épousait Elisabeth Bureau, fille de Pierre Bureau, receveur général du Marquisat de Nangis. Le « futur » apportait 50.000 livres en argent ou marchandises (somme fort coquette pour l'époque). et la « future » 30.000 livres en deniers comptants. De ce mariage naîtront plusieurs enfants, dont un fils qui s'appellera *Gabriel*, comme son père, au négoce duquel il sera plus tard associé. Il semble que ces Taffignon aient trafiqué bien plus de draps que de toiles. Un inventaire de leurs marchandises en magasin, daté du 12 septembre 1726, le démontre (5). Voici d'ailleurs un compendium des étoffes qu'ils détenaient :

« Droguet fin mode, dit bleuté, à 28 sous 6 deniers l'aune..., droguet demi fin bleuté à 26 s..., droguet commun à 20 s..., baracan (6) à 20 s..., Romorantin bleuté à 5 livres l'aune..., Châteaurenard bleuté à 3 livres..., Saulieu noir à 4 livres..., Saint-Lô noir à 6 livres..., Saulieu mode bleu à 3 l. 5 s..., drap vert, drap rouge à 5 l. 10 s..., drap écarlate à 9 l..., ratine rouge à 3 l. 12s..., ratine de Châtillon à 3 l..., Falaise blanc à 3 l. 15 s..., Saint-Lô blanc à 5 l. 10 s..., froc blanc à fleurs à 43 s..., sergette rouge à 5 l. 5 s..., drap noir Sedan à 11 l. 10 s..., Saint-Nicolas à 53 s. 6 d..., drap écarlate fin à 18 l..., drap de Rouen mode à 8 l..., façon de Londres café à 40 s..., camelot écarlate à 42 s..., tiretaine mode à 24 s..., étamine du Lude à 33 s., — 32 s., — 31 s., — 30 s., — 26 s... ».

Une fille de Gabriel Taffignon (1^{er}), ayant nom Gabrielle Taffignon, épouse en 1721 ce Jean Berthelin, futur conseiller en l'hôtel commun de la ville, qui sera maire de Troyes, et dont Grosley dit qu'il faisait « du coin de l'œil un commerce immense » (7). Quant à Gabriel Taffignon (II), il mourra sans enfants. Dans son testament du 21 décembre 1761, il institue pour son légataire universel son neveu Edme-Jean Berthelin-Fromageot, fils de Jean qui précède, et lui lègue la plus grosse part de sa fortune, augmentant ainsi la situation sociale déjà considérable de cet héritier (8).

(1) Paul Dupieux, *article cité* p. 4.

(2) Arch. nat., F 12 1420.

(3) Arch. dép. de l'Aube LC 1 5 rapport de Beugnot dans *Procès-verbal des séances du département de l'Aube, année 1790*, p. 20-31 (sur l'état de la toilerie troyenne en 1786) et *ibid.*, 2. O. Troyes.

(4) La famille Courcier paraît originaire de Franche-Comté. En tout cas, on rencontre en 1695 Nicolas Courcier, marchand à Besançon, frère de Marie Courcier (3 F 861).

(5) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 550.

(6) On disait parfois *bouracan* : gros camelot ou étoffe tissée de poil de chèvre. Le baracan (de l'italien *baracane*) ne se foulait point ; on le faisait seulement bouillir dans l'eau claire à deux ou trois reprises ; ensuite on le calandrait.

(7) *Œuvres inédites*, éd. Patris-Debreuil, t. 1^{er}, p. 71.

(8) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 861.

M. Henri de la Perrière (1), qui a scruté l'ascendance des Berthelin, confirme une assertion de Grosley (2) et nous les montre à la fin du xvi^e siècle vigneron au petit village de Clérey (3). On ne suivra pas ici le chaînon généalogique aboutissant à Jean Berthelin (1694-1760), maire de Troyes de 1752 à 1756, Janséniste farouche, mais l'un des hommes les plus intelligents de sa paroisse, capable en présence même du duc de Penthièvre des plus étonnantes improvisations et qui fut, selon l'heureuse formule de M. de la Perrière, « le véritable maître de l'Hôtel-de-Ville, du Consulat, de la Communauté des marchands, de sa paroisse (Saint-Jean) et de l'Hôtel-Dieu », dont il conçut le projet de reconstruction. Il était le fils de François Berthelin et de Bonaventure Gaulard. Le plus jeune de quatre enfants, il hérita pour sa part, en 1718, lors du partage de la succession de son père, 57.041 livres 11 sols 3 deniers, dont 18.951 livres 6 deniers en draperies. Déjà son père et lui même et l'un de ses frères aînés, Edme (4) (1682-1761), conseiller d'honneur au Bailliage et Siège Présidial de Troyes, avaient constitué une puissante société de commerce, dans le genre probablement de celle dont les Colbert nous offrent l'exemple à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e (5). Nul doute que le mariage avec Gabrielle Taffignon, en 1721, vint accroître les fonds de l'association. Celle-ci fut continuée par Edme et Jean seuls de 1718 à 1733. Il n'y avait pas d'acte entre eux et une bonne foi réciproque suffisait à assurer la cordialité de leurs rapports. Le 17 novembre 1733, lorsqu'ils décident de séparer leurs opérations et d'agir chacun pour son propre compte, le total de leurs marchandises et de leur actif, déduction faite des dettes passives, s'élève à la somme de 319.573 livres 4 sous 3 deniers. Un inventaire du 5 décembre 1754 nous présente Jean Berthelin, véritable chef d'entreprise uni de nouveau avec Edme et avec ses enfants dans l'exercice d'un négoce qui consistait toujours, non en toiles, mais en bonnes étoffes d'Elbeuf, de Louviers, de Sedan, de Lodève, de Carcassonne, de Châteauroux et d'ailleurs (6).

Jean Berthelin laissait en mourant une fortune évaluée 440.000 livres (7). Il avait eu quatre fils, dont l'aîné, Jean-Edme (1724-1811), épousa en 1741 Marie-Claude Fromageot, créant ainsi la grande firme de négoce, à base familiale, dont les papiers sont conservés en 3 F. — Jean-Edme obtiendra pour 60.000 livres, en 1766, la charge de conseiller du roi, trésorier-payeur des gages de la Chancellerie établie près le Parlement de Pau (8). Comme son père, il sera maire de Troyes, de mai 1780 à mai 1786. A l'aurore de la Révolution, il dirige, en commun avec son beau-frère Pierre-Jean Fromageot, la société Fromageot Berthelin et Fromageot, aidé par son fils Pierre-Jean Berthelin, dit Berthelin-Sutaine, que l'on retrouvera ici comme fondateur d'une filature à Saint-Martinès Aires en 1805, et par Fromageot fils. Il se retire des affaires en 1790, mais les reprend en mains en 1794, au moment de la crise des assignats, alors que Fromageot fils est emprisonné et que Berthelin-Sutaine parcourt le Midi de la France et l'Italie, pour renouveler une clientèle que les événements ont diminuée et pour chercher des commandes, que la concurrence et l'incertitude des prix rendent de plus en plus rares et aléatoires.

Si les Berthelin, comme les Taffignon, avaient pour spécialité la vente de la draperie, on passe avec les Fromageot à la toilerie, et ce sont eux qui donneront au négoce de la future société *Fromageot, Berthelin et Fromageot* ses caractéristiques propres et sa vraie physionomie. Le fondateur de la firme commerciale ne fut, en effet, ni un Taffignon ni un Berthelin, mais bien au début du xviii^e siècle Pierre Fromageot, héritier en 1717 de la veuve Lombard-Gouault (9), celui que Grosley représentera comme « enrichi par l'opulente succession d'une veuve dont il avait été valet (10). » C'est le 28 février 1674 qu'il fut baptisé à Longchamp-lès-Clairvaux (11), où il était né de Gaspard Fromageot et de Marie Thèvenin. Le 14 avril 1708, à 34 ans, il est présenté au Bailliage de Troyes par honorable homme Gabriel Taffignon, grand garde de la communauté des marchands merciers, grossiers et joailliers de la ville de Troyes. Après communication de son brevet d'apprentissage et vérification de sa religion catholique, il est reçu maître, et on lui donne pouvoir d'ouvrir boutique (12). Rien encore ne laissait prévoir l'importance de son rôle social.

Mais en 1718, c'est-à-dire à quarante-quatre ans, venant d'hériter de la veuve Lombard dont il avait été le commis principal, il dispose de plus de 40.000 livres et entre dans la très haute société troyenne par son mariage avec Edmée Camusat, petite-fille du marchand de fer Garpard Calabre (13). Son décès eut lieu dans sa maison de la rue de l'Épicerie. L'acte de catholicité de Saint-Jean de Troyes est ainsi rédigé :

(1) Article cité, p. 40.

(2) *Farrago*, ms 2904 de la Bibliothèque de Troyes, p. 26.

(3) *Clérey*, Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny.

(4) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 784, baptême d'Edme Berthelin (8 mars 1682) ; par lettres de provision, données à Paris le 3 février 1721, Edme reçoit l'office de conseiller honoraire au bailliage de Troyes, créé par édit de février 1690 et détenu auparavant par François Corrad.

(5) Arch. dép. de l'Aube, E 52-54.

(6) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 785.

(7) *Ibid.*, Troyes, 1^{er} février 1760, partage de la succession de Jean entre Gabrielle-Bonaventure Berthelin, fille majeure, Jean-Edme, Louis et Edme : maison à Troyes, ferme de Nangis, autre maison à Troyes rue de la Limace, servant à la manufacture de l'Hôtel-Dieu, argenterie, etc...

(8) Vente à lui faite par Claude Veyre de Soras, arch. dép. de l'Aube, 3 F 787.

(9) H. de la Perrière, *Le testament de Madame Lombard*, Troyes, 1930, in-8°. — Cf. Arch. dép. de l'Aube, 3 F 846.

(10) *Farrago*, p. 38.

(11) Aube, arr. et canton de Bar-sur-Aube.

(12) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 840.

(13) *Ibid.*

« Le 3 avril 1746 est mort monsieur Pierre Fromageot..., ancien juge-consul, ancien marguillier de cette paroisse et capitaine de la 1^{re} Compagnie de Croncels, âgé de 73 ans..., et le 4 du même mois a été inhumé dans la nef de cette église... » (1)

Pierre Fromageot, de 1741 jusqu'à sa mort, exerça le commerce en société avec son gendre Edme-Jean, encore dénommé Jean-Edme Berthelin ou Berthelin Fromageot. Des marchandises et biens ainsi réunis, également de la communauté qui existait entre Pierre Fromageot et son épouse Edmée Camusat, on possède l'inventaire après décès, de 1746, qui permet de pénétrer dans la demeure de la rue de l'Épicerie et qui introduit le curieux chez un négociant troyen du milieu du XVIII^e siècle. Ce gros registre de 218 feuillets (2), véritable manuscrit, n'omet aucun détail d'ameublement et estime tout par le menu, si bien qu'il serait fastidieux de le reproduire in-extenso. Ni les marmousets, pelles, pincettes, trumeaux avec bordure de bois doré, buffets de chêne, fauteuils de noyer, sofas, cristaux pour desserts, ni les deux portraits, l'un de Pierre Fromageot, l'autre d'Edmée Camusat, aujourd'hui dissimulés on ne sait où, n'importent beaucoup à la connaissance du négoce entrepris par Fromageot de son vivant. En revanche on apprend avec plus d'intérêt que les toiles de Laval à 35 sous l'aune, d'Alençon à 39 sous, de Rouen à 45 sous, de Suisse à 58 sous, voisinant avec les basins rayés de fabrication troyenne, emplissaient les magasins, caves ou greniers de l'immeuble, si elles n'étaient étendues sur les prés des bords de la Seine pour y acquérir ce blanc moelleux et satiné dont Troyes gardait fièrement la prérogative.

Des deux enfants de Pierre Fromageot, l'aînée, une fille, Marie-Claude Fromageot, avait épousé, comme on sait, Edme-Jean Berthelin. Le 21 août 1754, les conjoints reconnaissent avoir partagé par moitié les biens qui leur reviennent dans la succession de Pierre Fromageot et ceux qu'ils ont postérieurement acquis en société. Ils constituent notamment deux lots d'immeubles. Le premier évalué, avec le mobilier afférent, à 41.028 livres, comprend une maison achetée en commun de Messieurs Gombault et estimée 19.605 livres, une « vinée » rue du Sauvage, prise 5.000 livres, un « gagne » à Clérey (3), valant 4.500 livres, un arpent de vigne de 500 livres à Javernant (4), au lieu dit *les Hayes*, et 91 cordes et demie de vigne, sises à Montgueux (6), à 5 livres la corde. Le second de 40.965 livres, outre une habitation de 24.000 livres ayant appartenu à Pierre Fromageot, comporte deux jardins de 4.500 livres et des vignes tant à Javernant (*Herbins* et *Vignes rouges*, 106 cordes et demie) qu'aux Hauts Clos (6) (37 cordes et demie) (7). Ces ensembles respectables donnent une idée de la fortune foncière de cette branche des Fromageot.

Quant au fils de Pierre Fromageot, qui s'appelait Pierre-Jean Fromageot, il avait été baptisé à Saint-Jean de Troyes le 5 août 1732 et n'avait donc que 14 ans à la mort de son père. Confié de bonne heure, vers 1744, à son oncle Pierre Camusat — les frères d'Edmée Camusat servaient de courtiers à Fromageot — il fut initié au commerce par celui-ci et, avant même qu'il fût majeur, Edme-Jean Berthelin se l'associa ; la firme connut alors des temps de prospérité. Par contrat du 7 octobre 1754, il épouse Elisabeth Dufour, fille de Jean-Vincent Dufour et d'Elisabeth Corrad (8).

L'ascension de Pierre-Jean Fromageot dans l'échelle sociale fut extrêmement précoce. Le 1^{er} décembre 1755, sans avoir atteint l'âge réglementaire de 25 ans et après dispense, il est pourvu par Louis XV, sur la nomination des maréchaux de France, de l'office fort envié de rapporteur du point d'honneur au Bailliage et Présidial de Troyes. Cette sinécure, créée comme tant d'autres en 1704 pour les besoins du Trésor — car elle se payait assez cher — avait été détenue à partir du 11 juillet 1732 par Jean Rapault, de Saint-Aventin (9), et, à partir du 26 mars 1750, par Charles Rapault, sieur des Epinets. Grâce à son titre, Fromageot, en 1759, obtient facilement d'être dégrevé du logement des gens de guerre. Il est reconnu négociant en gros. En 1766, on le maintient dans l'exemption de la milice pour ses domestiques, suivant l'édit de 1704, qui accorde à ses pairs les mêmes privilèges qu'aux officiers de la Connétablie. A sa charge étaient unies les fonctions de procureur du Roi près le Commissaire départi pour la recherche des faux nobles. En 1773, il est gratifié d'une pension d'ancienneté de 300 livres.

Pierre-Jean Fromageot, bien que simple commerçant, jouissait d'une immense considération qu'il avait la soif intense d'accroître par tous les moyens, n'hésitant pas à faire intervenir en sa faveur l'évêque d'Angers, le maréchal de Tonnerre et de très hauts personnages. En 1762, il avait été nommé échevin de Troyes, avec un gros fabricant de la ville Truelle, qui était son ancien et qui avait exercé le consulat. Il obtint la préséance sur ce dernier, à cause de sa qualité de rapporteur du point d'honneur, qui le portera en 1786 à revendiquer ses droits à une place vacante de l'Hôtel-de-Ville « dans la classe des avocats commensaux de la maison du Roy et bourgeois vivant noblement » (10). Nul ne se souvenait plus guère qu'il était le fils du commis de la veuve Lombard.

(1) *Ibid.* et 4 E, Troyes, Saint-Jean.

(2) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 841.

(3) Aube, arr. et canton de Lusigny.

(4) Aube, arr. de Troyes, canton de Bouilly.

(5) Aube, 3^e canton de Troyes.

(6) Aube, 3^e canton de Troyes, comm. de Saint-André, hameau.

(7) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 840.

(8) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 842, et H. de la Perrière, *Notes sur l'époque révolutionnaire...*, ouvrage cité, p. 46.

(9) Aube, arr. de Troyes, canton de Lusigny, comm. de Verrières, hameau.

(10) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 842.

Albert Babeau, dans son *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, définit assez bien le rôle de Pierre-Jean Fromageot durant les premières années du nouveau régime (1). Il rappelle que, lors du passage de Necker à Troyes, en juillet 1789, « les acclamations redoublèrent lorsqu'on vit la femme de l'échevin Fromageot poser, sur le front du ministre, une couronne de fleurs. L'attendrissement succède à l'enthousiasme ; Necker, madame Necker, madame de Staël embrassent madame Fromageot. » (2)

Dès la création du département de l'Aube, Pierre-Jean Fromageot en est élu administrateur. Vice-Président du Directoire en 1790, Président en 1791, il donne sa démission le 24 juillet 1792, parce que sa santé est délabrée. Il mourra le 21 décembre 1793, assez à temps pour ne pas avoir à souffrir de la Terreur, mais non sans avoir été inscrit avec son fils Pierre (né à Troyes le 19 janvier 1767) et son beau-frère Berthelin sur la liste des suspects (3).

Un état des impositions payées par madame Fromageot pour 1793 et 8 mois de 1794 (au total 1.301 livres 11 s. 9 d.) révèle qu'elle possédait des biens fonciers non seulement à Troyes, mais en de nombreux villages environnants : Saint-Thibaut, Souigny, Montgueux, Torvilliers, Buchères, Moussey, Aumont, Clérey, Crenay, Saint-Martin-ès-Vignes, Vailly, Pont-Sainte-Marie, Pont-Hubert, Lavau, la Chapelle-Saint-Luc, Chesley, même à Bagneux dans l'actuel canton des Riceys. On appréciera quel prodigieux accroissement s'était opéré dans la fortune de Fromageot entre 1746 et 1793 (4).

Ce qui importe avant tout ici, pour la compréhension du présent répertoire, c'est d'essayer de retracer dans leur complexité les transformations des sociétés de commerce auxquelles se réfèrent les documents. Il faut bien préciser d'abord que les Berthelin et Fromageot exerçaient le négoce en gros, avec tous les privilèges qu'il entraînait, ne s'astreignant plus à aucune contrainte corporative et se regardant même, on l'a vu, comme des « bourgeois vivant noblement ». En 1668, noble homme Bonaventure Berthelin, un ancêtre, fils de notaire, n'avait-il même pas — vainement d'ailleurs — demandé confirmation d'une prétendue noblesse ? (5)

C'est pour obéir aux édits royaux de décembre 1701, de mars 1765, et au Règlement du 1^{er} mai 1782 sur le *Commerce en gros* que, le 30 janvier 1783, au greffe de police de la Ville de Troyes, comparaissent Pierre-Jean Fromageot, Jean-Edme Berthelin et son fils Pierre-Jean (Berthelin-Sutaine), tous trois négociants en société sous la raison de *Fromageot Berthelin et Fromageot*, qui se déclarent bien déterminés à exercer le *commerce en gros* (6). Ils adoptaient par là officiellement ce qu'on pourrait appeler la *forme capitaliste*, délaissant la *forme corporative*. Il y avait là un signe, entre mille autres, de temps nouveaux en France.

Berthelin père se retire de la société en 1790, lors d'un premier voyage de son fils, en Italie. Fromageot et son neveu Berthelin-Sutaine restent seuls en présence à la direction. Le changement apporté à l'entreprise familiale (en nom collectif) se traduit dans le traité suivant :

« Nous soussignés Pierre-Jean Fromageot et Pierre-Jean Berthelin, tous deux négociants à Troyes et associés de M. Jean-Edme Berthelin, sous la raison de *Fromageot Berthelin et Fromageot*, ledit sieur Jean-Edme Berthelin nous ayant déclaré que son intention était de quitter le commerce et par conséquent de dissoudre ladite société au plus tard à la fin de la présente année, et ne pouvant procéder sur-le-champ à l'inventaire et autres opérations préalables et nécessaires à ladite solution, par rapport au voyage d'Italie, que moi Pierre-Jean Berthelin suis sur le point d'entreprendre et dont il serait difficile de calculer la durée, désirant néanmoins convenir d'avance des faits principaux relatifs à notre commerce et à la suite de nos affaires, nous sommes tombés d'accord de procéder, aussitôt après le retour de moi, Pierre-Jean Berthelin, d'Italie, à notre inventaire et à la dissolution de ladite société et de la continuer ensuite entre nous deux seulement, aux clauses et conditions ci-après :

« 1° de partager, au marc la livre des fonds que chacun de nous apportera dans ladite société, après toutes les dépenses et frais de commerce prélevés, les pertes et bénéfices qui pourront en résulter ;

« 2° de payer à M. Jean-Edme Berthelin père l'intérêt, à cinq pour cent, sans retenue, du fonds qu'il jugera à propos de nous laisser, dont nous lui donnerons des reconnaissances signées de chacun de nous individuellement ;

« 3° de continuer à M. Louis Berthelin (7), en considération des services qu'il nous a rendus jusqu'à présent et de ceux qu'il paraît disposé à nous rendre, tant à la maison que pour les voyages qu'il a bien voulu faire pour nous, notre signature, au moyen de quoi il demeurera, comme il l'a

(1) Paris, 1873, in-8°, tome 1^{er}, notamment p. 12, 60, 201, 321, 329, 387 et 460.

(2) H. de la Perrière, *ouvrage cité*, p. 47, donne cette citation de Babeau et note les faits exposés dans ce paragraphe.

(3) Arch. dép. de l'Aube, liasse L 336.

(4) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 842.

(5) H. de la Perrière, *ouvrage cité*, p. 40.

(6) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 839.

(7) Louis-Nicolas Berthelin (1729-1813), second fils de Jean Berthelin et de Gabrielle Taflignon, qui se rendit acquéreur, en 1766, de la terre de Rosières et Viélaïnes aux portes de Troyes, la transféra par donation et vente, en 1785 et 1786, à son neveu Louis Berthelin, dont il est question ici (1753-1807), l'un des fils d'Edme-Jean Berthelin.

été jusqu'à présent, autorisé à signer les lettres et billets de change pour notre compte, toutes les fois que l'occasion se présentera ;

« 4° Pour les mêmes causes et sous les mêmes considérations, nous autoriserons M. Fromageot fils à continuer les voyages dont il a été chargé jusqu'à présent et à signer pour nous et sous la raison de ladite société ;

« 5° La raison de ladite société sera la même qu'elle a été jusqu'à présent sous les noms de *Fromageot Berthelin et Fromageot*.... A Troyes, le 10 juin 1790... » (1)

Celui que dans ce traité de 1790 on dénomme *Fromageot fils* continuera tacitement la société à la place de son père, mort en 1793. D'éducation très soignée, mis en pension à Paris dès l'âge de dix ans, puis placé à Troyes en 1779 au collège de l'Oratoire, renvoyé à Paris en 1784 et confié à un certain abbé Planque habitant rue Saint-Jean-de-Beauvais, il ne perdit ni l'âme commerçante ni l'esprit de calcul (2). Grand voyageur, habile à remonter les affaires de la maison durant les années troubles de la Révolution, il avait, comme son cousin Berthelin-Sutaine, la plume alerte, un tantinet pittoresque, et il faut le lire, lorsqu'il décrit par exemple, les « dames » lyonnaises arrachant les épaulettes des gardes nationaux en septembre 1792. M. Henri de la Perrière a su tirer parti de ces témoignages vivants et amusants. Fromageot fils était un courtier bien informé, au courant de tout : en passant à Tarascon, en 1793, il apprend qu'à Aix se trouve un lot considérable de marchandises de l'Inde, guinées et nankins à bas prix ; aussitôt il les acquiert pour les revendre à Bordeaux, où le cours de ces tissus est bien plus élevé (3).

C'est seulement le 1^{er} janvier 1797 que Pierre-Jean Berthelin et *Pierre Fromageot*, ou *Fromageot fils*, signèrent un nouvel acte d'association sous la raison *Berthelin et Fromageot*. Berthelin apporte 207.000 livres, Fromageot 73.000.

« Tous les frais de commerce..., est-il stipulé, se prélèveront sur la caisse, ainsi que les appointements de M. Mordier ou d'autres commis dont nous serions dans le cas d'avoir besoin, ainsi que ceux du sieur Pécard, et, comme nous n'avons ni l'un ni l'autre la place suffisante pour les magasins qui nous sont nécessaires, ainsi que pour loger le sieur Pécard, nous avons prié M. *Berthelin père* de nous continuer sa bonne volonté pour nous prêter sa maison pour y faire notre commerce et pour loger ledit sieur Pécard chez lui, le nourrir et blanchir, fournir le déjeuner de M. Mordier, et pour nourrir le sieur Pécard fils aîné dans les temps qu'il viendra travailler au magasin ; et lui paierons par chaque année, à commencer du 1^{er} juillet prochain, la somme de 900 livres en numéraire. » (4)

Car Berthelin père, qui avait repris la direction provisoirement en 1794, l'avait abandonnée peu après ; il se contentait de stimuler son fils et son neveu, et de les aider de sa fortune à l'occasion.

Le 1^{er} mai 1800 (5), Fromageot fils quitte le commerce et laisse la suite à Berthelin-Sutaine seul. La décadence de la toilerie troyenne, attestée par de nombreux documents, l'évolution des goûts de la clientèle qui ne s'accommodait plus guère des piqués à guirlandes, des linons et gazes, des velours d'Amiens, des draps de coton teints et qui se portait sur les étoffes où le secret anglais était surpris, comme celles de Richard et Lenoir, d'autres causes encore que l'on a essayé de démêler ailleurs, ne paraissent pas avoir été étrangères à cette détermination (6). La masse de la société n'avait pas augmenté par rapport au chiffre de 1797, mais diminué ; elle était de 236.734 livres, sur lesquelles 182.183 livres 2 sous 3 deniers revenaient à Berthelin, et 54.550 livres 17 sous 9 deniers à Fromageot. La liste des mauvais payeurs de Naples, de Novi, de Venise, de Gènes, de Milan, de Bologne, de Reggio, de Vérone, de Parme est fort édifiante et longue. Berthelin-Sutaine lui-même, en 1805, orientera son entreprise vers d'autres buts et s'occupera de fournir en textile la manufacture troyenne de bonneterie, tout en gardant le négoce hérité de ses ancêtres.

L'activité de Berthelin Sutaine. Sa filature de Saint-Martin-ès-Aires.

C'est Pierre-Jean Berthelin-Sutaine (7) qui, en 1790, avait, par un voyage en Italie, reconstitué la clientèle de la firme Fromageot. Celle-ci avait, grâce à ses bons offices, en 1791, sur un total de 466.000 livres, expédié 165.000 livres de marchandises à destination de l'Italie (8). Ses qualités d'organisateur et son esprit entreprenant l'auraient voué à de hautes destinées sans le malheur des temps. C'est lui qui prit la part la plus importante dans la tenue des foires de Beaucaire (9) ; c'est lui qui traita surtout

(1) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 839.

(2) H. de la Perrière, *ouvrage cité*, p. 11. — Cf. aussi Arch. dép. de l'Aube, 3 F 721.

(3) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 6.

(4) *Ibid.* 3 F 839.

(5) Voir l'acte de dissolution de la société aux Arch. dép. de l'Aube, 3 F 839. — Voir, en outre, l'inventaire en 3 F 553.

(6) Sur ces causes de décadence, je renvoie aux deux articles cités dans ma bibliographie et où je signale d'assez nombreux documents surtout ceux de la série M (M 12 *bd*) des Archives départementales, qu'il serait utile de publier bientôt.

(7) Voir ses lettres en 3 F 4.

(8) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 81.

(9) *Ibid.*, 3 F 601-648, et Paul Dupieux, article cité dans la Bibliographie.

avec les principaux commissionnaires et dépositaires, Servan, de Lyon (1), Tarascon et C^{ie}, de Marseille (2), Saint-Paul, de Toulouse (3). En 1794 encore, avec une patience et un courage inlassables, il parcourait le Midi de la France. Les manufactures troyennes manquaient d'ouvriers, et la maison Morlet recrutait les siens en Suisse ; sur certains articles, comme les toiles de coton, il y avait impossibilité à appliquer le maximum sans perte, et mieux valait se tenir « les bras croisés » ; les transports étaient retardés, les réquisitions incessantes ; beaucoup de créances s'avéraient irrécouvrables (4). Sans l'énergie de Berthelin-Sutaine, la société n'aurait sans doute pas triomphé de tant d'assauts multipliés.

Les difficultés, comme nous l'avons démontré par ailleurs, avaient commencé sous l'Ancien Régime, en 1787, après le traité de commerce avec l'Angleterre. La suppression des corporations survenant dans un pays de technique inférieure, les troubles monétaires par la suite avaient contribué à accentuer le marasme. Dès l'an V, après la perte des colonies, puis sous l'Empire, en 1805, 1808, 1811, des crises nouvelles surgissent, plus aiguës encore, qui par paliers anéantissent la toilerie troyenne. (5) Les cotons ne parviennent que par la voie des puissances neutres et des ennemis, et à un prix si exorbitant qu'il est impossible de soutenir la concurrence des manufactures étrangères. Celles-ci offrent les mêmes articles au-dessous des cours français. Il faut convenir que les guerres impériales portèrent un coup fatal à la fabrication troyenne. Ferrand aîné s'exprime ainsi dans une lettre du 23 août 1808 : « ...Beaucoup de fabricants, surtout en tisseranderie, ont déclaré qu'aussitôt leur pièce finie ils mettraient bas, et, si je ne me trompe, d'ici à la fin du mois je pense que, sur les 904 occupés, il y en a près de la moitié qui ne remonteront pas. Quant à la bonneterie, la cessation est bien plus sensible dans la campagne, par la raison qu'elle n'emploie que de gros métiers... » (6)

Comment réagit Berthelin-Sutaine ? Ayant souvenance que son propre voyage en Italie, pendant l'année 1790, avait rétabli dans une situation prospère la firme Fromageot, il envoie dans la péninsule, en 1802, son fils Jean-Baptiste Nicolas Berthelin-Sutaine en lui assignant un double but : 1° essayer de recouvrer des arriérés de dettes, dont certains remontaient précisément à 1790 ; 2° retrouver une clientèle qui avait échappé peu à peu, et au besoin l'étendre encore. Il semble que la tournée de Jean-Baptiste Nicolas ne donna pas les résultats escomptés, car le marché italien, saturé d'étoffes anglaises, se fermait aux tissus français. Les lettres de Jean-Baptiste présentent néanmoins un réel intérêt, parce qu'elles renseignent sur les causes de la mévente et également sur les méthodes commerciales employées. Les toiles des Flandres, de Courtrai, de Hollande supplantèrent de plus en plus les draps et velours de coton, les satinettes, et elles prennent une place prépondérante dans les magasins de Berthelin-Sutaine, dans ses exportations, comme dans les envois à Beaucaire.

De Gênes, le 18 septembre 1802, Jean-Baptiste Nicolas, qui cherche à raccorder les anneaux de la chaîne commerciale disloquée par les guerres d'Italie, écrit :

« J'ai trouvé M. Vieusseux qui a été ruiné, ainsi que sa famille, par la Révolution de Naples (et sa femme, mère du ministre Clavière, par l'émigration), cherchant à se maintenir par les commissions de toute espèce qu'il prend pour des maisons de Rouen, de Valenciennes, de Suisse, etc. J'ai vu quelques conditions avantageuses que lui ont faites plusieurs de ces maisons, et je suis convenu avec lui de lui accorder 3 % sur les commissions dont il encaisserait le montant et seulement 2 1/2 % sur les autres... Je suis convenu avec lui que, s'il prenait des commissions à Rome, à Naples ou ailleurs, il faut que ce soit sous la condition expresse que dans chaque ville il choisira un bon correspondant, un banquier, par les mains de qui les commettants recevront la marchandise en acceptant notre traite à six mois de la facture ou escompte 3 % pour le comptant au reçu de la marchandise, et alors vers l'échéance nous négocierons la traite ou l'enverrons au banquier qui nous en fera le retour sur Paris... Je ne m'arrêterai ni à Novi ni dans les autres petites villes jusqu'à Milan, car, outre que c'est trop diviser le commerce que de faire avec ces villes, je sais qu'il n'y a pas de banquiers, et qu'ici même on ne peut être payé qu'en faisant venir l'argent par mulets. Ainsi nos rentrées seraient trop difficiles, ou au plus ce sera pour une autre tournée. Pour celle-ci je préfère ménager le temps pour terminer nos affaires à Milan, Venise, et aller, s'il est possible, jusqu'à Livourne qui, à ce qu'il paraît, fait plus que Gênes en toiles. Il n'y a pas le moindre espoir de faire dans nos autres articles. On est tellement surchargé d'articles anglais à bas prix qu'on ne les regarde seulement pas. Ainsi, je vous en prie de nouveau, procurez-vous des échantillons de toiles Hollande, Courtrai $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$. Courtrai pour draps et linge de table, Flandre $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{1}{4}$ et cretonne, et, en les envoyant ou par lettre ou dans quelque balle, je les mettrai dans ma carte rouge, en jetant toutes les satinettes imprimées qui ne font que m'embarasser .. » (7)

(1) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 152.

(2) *Ibid.*, 3 F 171.

(3) *Ibid.*, 3 F 544.

(4) Sur tous ces points, M. Duhem a donné certains développements dans son travail lu à Toulouse en 1933 au Congrès des Sociétés Savantes.

(5) Voir les dossiers de M 12 aux Archives de l'Aube et ceux de F 2 aux Archives municipales modernes de Troyes.

(6) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 544.

(7) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 791.

De Milan, le 29 septembre 1802, Jean-Baptiste Nicolas fait entendre des plaintes, et sa correspondance prouve que la clientèle italienne, moins souple qu'en 1790, refuse les offres :

« ...Je suis ici depuis mardi, courant beaucoup pour ne rien faire. On m'a donné une grande liste de bonnes maisons. Un commis de Sepolina, M. Vulpino, m'a complaisamment présenté chez plusieurs. Tous jusqu'à présent ont répondu : « Je connais ces toiles-là et je n'en veux pas. Elles ne sont pas de consommation ici, pas plus que les autres toiles de France ». D'autres : « Je ne les connais pas et je n'en veux pas essayer, parce que celles de Suisse me suffisent, qu'ici il faut du fil plat et non du fil rond. » Je verrai, par décence, le reste de ma liste, mais il paraît sûr que je ne ferai rien du tout ici. Ainsi j'ai bien fait de ne pas m'arrêter à Novi et à Pavie. Comme il paraît qu'il en sera de même dans le reste de l'Italie, je ne m'arrêterai qu'où il faudra terminer quelques affaires, pour aller, s'il est possible, jusqu'à Livourne qui est la seule place qui offre quelque espoir. Quoi qu'il en soit, j'espère que j'aurai vu une partie de l'Italie à peu près aux dépens de soldes qu'on ne nous aurait jamais payés... Quant aux maisons dont nous aurions quelque chose à réclamer, malgré les peines qu'a prises M. Vulpino, à peine les ai-je découvertes toutes. Les unes ont fait banqueroute, les autres se laisseront difficilement persuader de nous payer la différence des assignats... » (1)

Malgré ces insuccès, Jean-Baptiste Nicolas ne se décourage point. On le suit à Vicence (6 octobre 1802), à Venise (16 octobre), où il rencontre beaucoup de gens de mauvaise foi, à Bologne (13 novembre), à Rome (4 décembre), à Naples (31 décembre), où il opère de nombreux recouvrements, à Turin (30 mars 1803) (2).

Cependant Pierre-Jean Berthelin Sutaine se rend compte très rapidement que les temps sont changés. La tisseranderie décline à Troyes. Les ouvriers, qui travaillaient en plein jour dans ces « vinées » perpétuellement nocturnes du faubourg Saint-Jacques, où le soleil ne pénétrait jamais, préférèrent se porter vers la bonneterie qui leur assure de meilleurs gains sans ruiner leur santé. La difficulté provient de trouver le textile pour les bas, alors que les décrets du Blocus Continental ont prohibé les cotons d'Amérique et ne laissent guère filtrer que ceux du Levant. Et le grand but de l'Empereur ne sera-t-il pas, en proscrivant le plus possible l'emploi de toute matière étrangère dans les manufactures, d'en amener le remplacement par une invention ou une culture indigène ? Toutefois le gouvernement encourage une industrie modernisée. Dans ces conditions Berthelin Sutaine s'associe avec un gros capitaliste, Auguste Bourboulon ; et de concert avec lui, en 1805, il fonde une filature cour Saint-Martin-ès-Aires, à l'emplacement troyen de l'ancienne abbaye de ce nom.

Les progrès sont extrêmement rapides. Un décret impérial du 15 Germinal an XIII accorde dix primes de 4.000 francs l'une, destinées aux dix industriels de l'Aube, qui se procureront les premiers des assortiments d'Arkwright pour la filature moderne du coton. A Troyes Charles Huot (rue de la Trinité, n° 103), Truelle-Lemaire, le plus en avance des fabricants locaux, Ferrand aîné, Dupont, Teisseire ; à Arcis-sur-Aube Antoine Baisez-Vigoureux, qui se procure des machines à la maison Andrieux de Paris (place des Vosges), Jean Recordain, Mergey, Huot jeune ont déjà exaucé ou s'appliquent à combler les vœux de l'Empereur. Ils en sont récompensés. Berthelin-Sutaine, loin d'avoir suivi ce mouvement d'amélioration de la technique, l'avait plutôt précédé. Dès le mois de mai 1806 il possédait deux des ensembles mécaniques d'Arkwright et se proposait d'en établir un troisième. Ils avaient été construits par les célèbres manufacturiers parisiens de la rue de Charonne, Richard et Lenoir Dufresne. Ils comprenaient chacun :

- « 1° Deux cardes à nappes ;
- « 2° Deux doubles cardes à ruban ;
- « 3° Deux étirages composés chacun de 4 systèmes ;
- « 4° Deux machines à lanternes, composées chacune de 8 systèmes et de 8 boîtes tournantes en fer blanc pour la première filature en gros ;
- « 5° Une machine à filer en gros de 108 fuseaux ;
- « 6° Neuf machines à filer en fin de 216 fuseaux chaque, formant ensemble 1.944 fuseaux ;
- « 7° Deux bancs à bobiner de deux roues chaque ;
- « 8° Deux dévidoirs chacun pour 30 écheveaux ;
- « 9° Cent-huit boîtes en fer blanc ;
- « 10° Une romaine pour numérotter le fil ;
- « 11° Une claye à cordes ;
- « 12° Une table à rebord sur laquelle on roule le coton dans les toiles ;
- « 13° Un tambour et des planches d'émery à repasser les cardes. » (3)

L'établissement de Berthelin et Bourboulon occupait un vaste bâtiment, connu autrefois sous le nom de couvent de Saint-Martin-ès-Aires. Divisé en trois immenses ateliers au premier étage, il offrait une facilité de surveillance qui promettait un succès mérité.

Il importait cependant d'alimenter la manufacture en textile, et celui du Levant était peu apprécié à Troyes. Cette préoccupation absorbait Berthelin-Sutaine et son fils. Le 3 juillet 1810, par l'entremise de

(1) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 791.

(2) *Ibid.*

(3) Arch. dép. de l'Aube, M supplément, *Filatures*, 1806-1810, Troyes, Clairvaux, Arcis.

leur correspondant à Altona, Donner, ils avaient acquis 134 balles de coton de la Louisiane. Pour introduire 97 d'entre elles à Hambourg, il avait fallu en abandonner les deux tiers à la Douane, conformément à la loi du 20 octobre 1810. Et bien que les 31 restantes aient acquitté les droits exigés par le gouvernement de Sa Majesté, sans aucun égard on réclama de Berthelin, en 1813, de nouvelles impositions pour l'entrée à l'intérieur de la France proprement dite. Et encore la marchandise ne devait-elle pas être acheminée sur l'entrepôt de Paris, qui ne recevait que les cotons de Naples et de l'Orient. Le motif de cette mesure, c'était que l'Empereur voulait punir les négociants hambourgeois d'avoir, dans diverses circonstances, favorisé le commerce anglais et saisir une occasion de les rançonner. Quant aux 37 balles demeurées à Altona (duché de Holstein), elles se trouvaient en outre soumises à l'exportation de leur contrevalet en soieries d'Avignon ou du Midi de la France. De telles vexations imposaient une gêne excessive aux Berthelin Sutaine, comme à beaucoup de filateurs troyens (1).

Cependant les pouvoirs établis encouragèrent parfois les efforts des Berthelin, et, s'adressant à J.-B.-Nicolas Berthelin Sutaine et Bourboulon, le 26 octobre 1814, le maire de Troyes, à la demande du Préfet de l'Aube, les invite à exposer des échantillons de leur industrie au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. Récompense bien méritée (2).

Les entreprises des Berthelin Sutaine justifiaient une étude très poussée, que l'on ne saurait envisager ici. Qu'il suffise de signaler leurs rapports avec Perréaux-Laffitte (3) et avec la Banque de France (4), dont ils furent les correspondants à Troyes. (5)

A la fin de cette introduction, il ne convient pas d'apporter des conclusions qui seraient à la fois trop diverses et trop chancelantes. On n'a pas voulu empiéter sur le labeur des érudits, mais seulement leur faciliter l'accès de ce répertoire et leur suggérer quelques aperçus relatifs à l'intérêt des fonds sommairement décrits, dont certains peuvent inspirer des études susceptibles de dépasser le cadre local (6).

PAUL DUPIEUX.

(1) Arch. dép. de l'Aube, 3 F 791.

(2) *Ibid.*

(3) Notamment Arch. dép. de l'Aube, 3 F 270-272.

(4) Notamment Arch. dép. de l'Aube, 3 F 289-293.

(5) Notamment Arch. dép. de l'Aube, 3 F 655-668, 3 F 707, etc.

(6) J'ai classé et répertorié totalement le fonds Binot (1 F) et le fonds Gréau (4 F). De même j'ai mis en ordre définitivement et décrit la Collection Doé (2 F), qui cependant avait été répartie par M. Duhem en 33 liasses provisoires. Les articles 3 F 1 à 361 ont complètement acquis, par le travail de M. Duhem, leur forme actuelle. J'ai classé et répertorié le reste du fonds Fromageot. Cependant je dois signaler la part importante prise par M. Duhem à un débrouillement des dossiers, souvent très peu cohérents et difficiles à démêler, qui s'organisaient en 3 F 652 à 893. J'ajouterai ici un mot de remerciement à l'adresse de M. Sauley, chef de bureau, et de M. Blanc, employé aux Archives, qui l'un et l'autre, avec beaucoup de dévouement, ont apporté une aide précieuse dans la besogne préparatoire de reconnaissance des documents de la sous-série 3 F ; il y aurait injustice à le méconnaître.

2 F. — COLLECTION DOÉ.

LETTRES D'HENRI IV.

- 2 F 1 Mandement d'Henri IV, ajournant en cas d'appel à son Parlement le bailli de Troyes qui avait fait adjuger à vil prix et divisément au profit de M^e Durand, procureur au bailliage, et de Charles Cornuat, bourgeois de Troyes, allié de Nicolas de Corberon, trésorier des poudres en Champagne, le gagnage de la Bretèche, dans les faubourgs de Troyes, appartenant à Claude de Corberon, écuyer, sieur de la Croix, et saisi à la requête de Bernard et Denis Decardon, sieurs d'Anglure.
1598, 29 juillet. — 1 pièce.

NAVIGATION.

- 2 F 2 Arrêt du Conseil d'Etat (le Roi y étant), qui ordonne l'établissement d'un plan et d'un devis estimatif en vue de rendre navigables, pour les bois destinés à Paris, la Seine de Méry à Troyes et même à Barsur-Seine, l'Aube d'Arcis à Marcilly, selon la proposition d'un monopole de vingt ans demandé par Cosme Richard et C^{ie}, ayant les droits de Claude Bouquet et C^{ie}, propriétaires des canaux de Sauvage et Méry.
1763, 24 avril. — 1 pièce.

SEIGNEURIE DE SAINT-AVENTIN

PLANS.

- 2 F 3 Plans parcellaires de la seigneurie de Saint-Aventin.
1729. — 2 pièces.
- 2 F 4 Plan visuel du cours et des dérivations de la Seine sur la seigneurie de Saint-Aventin. Copie certifiée conforme par Vauthier, maître particulier des eaux et forêts de Troyes.
1756.
- 2 F 5 Autres plans visuels du cours de la Seine, des arbres, prés et sables à Saint-Aventin, en couleurs.
S. d. [milieu XVIII^e s.]. — 3 pièces.
- 2 F 6 Plan figuratif des prés et pâtures, appelés *la réserve de Saint-Aventin*, « contenant 50 arpents ou environ, dont les habitants de Saint-Aventin se sont emparés par force et violence, après la rupture que la rivière a faite la nuit du 3 au 4 février 1756... ».
1756.
- 2 F 7 « Plan du haut de la coste de Beauregard, et vieilles vignes... ».
1774.

- 2 F 8 « Plan des Réons au-dessus des Cœurs et sur le Breuil, finage de Saint-Aventin ». Parcellaire.
[1774].
- 2 F 9 Plans parcellaires des vignes Villain au finage de Clérey.
[1774]. — 2 pièces.
- 2 F 10 Plan de l'« islot appartenant à M. de Montrocher, situé sur le finage de St-Aventin ».
1790, juin.
- 2 F 11 Plan de la pâture de Saint-Aventin, par Chabourot, géomètre.
Début XIX^e s.

DROITS ET CONTRATS.

- 2 F 12 Baux et ventes de terres, prés, vignes, maisons à Saint-Aventin. — Jacques Ruban, orfèvre à Troyes (1487) ; noble homme Jehan Perriart, marchand (1487, 1492) ; la veuve de Jehan Largentier, bourgeois de Troyes (1490) ; Jehan Lescureau, couturier (1490) ; Antoine Rochet, vigneron (1490) ; Simon Legras, marchand à Troyes (1526) ; Etienne Drouet, bourgeois de Troyes (1550) ; Jehan Milon le jeune, laboureur (1577) à Saint-Aventin.
1487-1579. — 15 pièces.
- 2 F 13 Censier. « Etat par figures et contrées des héritages chargés de cens et rentes envers la seigneurie de Saint-Aventin, scitués aux terroirs dudit Saint-Aventin, Saint-Martin, Daudes et Clérey... »
XVIII^e siècle. — 30 ff.
- 2 F 14 Recette de poules, de cens et de rentes.
1753-1770. — 11 pièces.
- 2 F 15 Quittances des rentes dues au chapitre de Saint-Pierre de Troyes.
1736-1789. — 7 pièces.
- 2 F 16 Francs-fiefs ; quittances.
1698-1728. — 13 pièces attachées.

LES SEIGNEURS DE SAINT-AVENTIN. LEURS PROCÈS.

- 2 F 17 JEHAN DORIGNY L'AINÉ, marchand à Troyes, seigneur possesseur et détenteur de Saint-Aventin, qui appartient jadis à feu Adeline, châtelaine de Fontvannes. Transaction avec le chapitre de Saint-Pierre de Troyes.
1464, 3 septembre. — Une pièce.
- 2 F 18 ODARD DE VILLEMAUR, licencié en droit, avocat à Troyes, seigneur de Nogent-sur-Aube et de Saint-Aventin en partie. Donation à lui faite du tiers de la seigneurie de Saint-Aventin par Gaucher de Dinteville, écuyer, châtelain de Polisy et de Thennelières, maître d'hôtel ordinaire du roi et son bailli de Troyes (10 février 1519).
1519-1522. — 5 pièces.

- 2 F 19 JACQUES DE CHATONRUPT, écuyer, seigneur de Saint-Parres[-lès-Vaudes] et de Saint-Aventin en partie. Procédures pour Guillemette Perricard, veuve Saulnier, demanderesse en hypothèque contre Jean Margerie, ayant pris fait et cause pour Jacques de Chatonrupt.
1520-1529. — 15 pièces.
- 2 F 20 CHRISTOPHE MÉNISSON, marchand et bourgeois de Troyes, receveur ordinaire pour le roi au bailliage de Troyes, et Claude Largentier, sa femme. Vente à lui faite du tiers de la terre de Saint-Aventin par Hélène Largentier, veuve de noble homme Odard de Villemaur (10 juin 1525).
1525-1549. — 26 pièces.
- 2 F 21 PIERRE D'AUMONT, seigneur et suzerain : accensement à Guillemine Mènebelle d'un demi-arpent de « terre propre à faire vigne », sise au finage de Saint-Aventin.
1542, 19 avril. — 1 pièce.
- 2 F 22 JACQUES LE PELLETERAT, licencié en droit, lieutenant criminel au bailliage de Troyes, héritier du tiers de Saint-Aventin par le trépas d'Anne Cadot, sa mère, veuve de Pantaléon le Pelleterat, en son vivant élu à Troyes : aveu fourni à Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes et de Clérey.
1550, 10 juin. — 1 pièce.
- 2 F 23 MARC ET HUGUES LE PELLETERAT, fils de feu Jacques le Pelleterat : dénombrement fourni au seigneur d'Aumont le 9 août 1553. Procédures par lesquelles Marc soutient qu'il n'est pas tenu de prêter hommage à Isle-[Aumont] pour les héritages situés à Clérey.
1553-1580. — 12 pièces.
- 2 F 24 ANTOINE MÉNISSON, écuyer, seigneur de Saint-Pouange et de Saint-Aventin : achat de onze cordes de pré (30 juin 1558), abandon aux habitants de Saint-Aventin d'un chemin pour aller droit à l'église, en échange d'un autre chemin près de l'église (30 décembre 1560).
1558 et 1560. — 2 pièces.
- 2 F 25 Partage entre ANTOINE MÉNISSON ET ANNE MÉNISSON, femme d'Etienne Drouot, de la terre de Saint-Aventin.
1560. — Un cahier de 28 ff.
- 2 F 26 FRANÇOIS LE DUCHAT (1), conseiller du roi, prévôt de Troyes (1602) : achats aux Millon, laboureurs à St-Aventin; don à lui fait de la seigneurie, le 24 juillet 1580, par Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, conseiller du roi en son Conseil privé et d'Etat, maréchal de France; hommage du 14 novembre 1580 à Mademoiselle de Bourbon-Condé, marquise d'Isle; aveux, dénombrements; discussion des profits dus à Clérey; mémoire des terres de Saint-Aventin (août 1588); usages, coupes de bois: débats avec les abbayes de Notre-Dame en l'Isle, de Notre-Dame des Prés et les Chartreux de Notre-Dame de La Prée (18 mars 1602); main-levée de saisie féodale (1603).
1578-1602. — 27 pièces.
- 2 F 27 MARIE LE DUCHAT, veuve de Martin de Huez, conseiller du roi et trésorier général de ses finances en Champagne, et Edmée le Duchat, femme de CLAUDE DE CORBERON, écuyer, sieur de la Croix, héritières du précédent, leur frère: hommages au seigneur de Clérey et au marquis d'Isle, aveux (1606); contrats entre les deux sœurs (1607); informations sur les droits de bourgeoisie des habitants (1606); baux, échanges, procès; plaintes sur les fanges du chemin de Clérey à Troyes, transfert de ce chemin (1608-1610); verjus de Saint-Aventin (1610).
1606-1621. — 89 pièces.
- 2 F 28 EDMÉE LE DUCHAT: inventaires de ses ses pièces et productions contre divers habitants de Saint-Aventin qui ont empiété sur ses droits de pêche, sur ses vignes, puis contre Jean Lescot et sa femme pour bornage.
1610-1620. — 25 pièces.
- 2 F 29 CLAUDE DE CORBERON, homme d'armes de la garde du roi, fils de Claude qui précède et d'Edmée le Duchat, usufruitier (1622), puis seigneur (1626) de Saint-Aventin: hommages, déclarations, échanges, procédures en 1634-1635 contre les habitants de Saint-Aventin au sujet des pâtures communes et des bois.
1622-1641. — 18 pièces.
- 2 F 30 CHARLOTTE DE FORMAT, veuve du précédent: hommage à Clérey et à Isle (novembre 1643), échanges.
1643-1668. — 4 pièces.
- 2 F 31 CLAUDE DE RICHEBOURG, écuyer, seigneur de Vougrey, époux de Marie de Corberon, fille des précédents: hommage et aveu pour Saint-Aventin.
1669. — 3 pièces.
- 2 F 32 JEAN DE CORBERON, conseiller du roi, premier président au présidial de Troyes, ayant acquis du précédent, par vente de 1675, la seigneurie: aveu; achat et bail à Jean Millon.
1678-1783. — 4 pièces.
- 2 F 33 ANNE MAILLET, veuve du précédent: hommage (1689); échange avec la fabrique de Verrières (1691); saisie d'une vigne sur Jean Millon; hâtardeau construit par suite d'une rupture de la Seine en 1698.
1689-1698. — 6 pièces.

(1) Sur ce personnage, poète distingué, cf. Grosley, *Œuvres inédites*, éd. Patris-Debreuil, t. 1^{er}, p. 331-336.

- 2 F 34 JOSEPH RAPAUT, bourgeois de Troyes (1714), écuyer, conseiller du roi, grand prévôt de la maréchaussée de Troyes (1719) : vente à lui faite, le 14 juillet 1714, de la seigneurie de Saint-Aventin, avec haute justice, par Jacques de Corberon, trésorier de France en la généralité de Châlons, et Elisabeth Didier, son épouse ; sentence de la justice de Saint-Aventin au sujet des pâtures débattues avec les habitants (28 février 1719) ; pêche en la rivière de Seine : sentence de la Table de Marbre (18 juillet 1720), baux divers, notamment à Pierre Rosey l'ainé, de Clérey, pêcheur au grand filet (24 août 1728). 1714-1728. — 8 pièces.
- 2 F 35 PHILIPPE DE LA FORCE, ingénieur ordinaire du roi en Champagne : vente à lui faite par Rapault, le 25 août 1728 ; suppliques sur les désordres de la Seine et le comblement d'un canal récemment construit pour y remédier (1731) ; bail du gagnant de la terre de Saint-Aventin moyennant 1.000 livres en argent, 3 voitures de foin, 60 paires de pigeons, etc... (7 décembre 1736). 1728-1736. — 8 pièces.
- 2 F 36 MARIE-URSULE JEANSON, veuve de Philippe de la Force : plaintes sur les désordres de la Seine ; rupture du lit en 1756 ; défense, par un canal, de la route de Troyes à Dijon ; rapports, à ce sujet, avec Henri-Louis de Barberie et Saint-Contest, intendant de Champagne. 1741-1760. — 12 pièces.
- 2 F 37 (1-7) MARIE-URSULE JEANSON : avec les habitants de Saint-Aventin dans un procès contre la communauté de St-Thibaut, au sujet de la possession et de l'exploitation de prés, sur lesquels les gens de Saint-Thibault, auraient commis divers dégâts, vol et pillages. 1756-1763. — 7 liasses.
- 2 F 38 LOUIS-MICHEL NIGAULT DE MONTROCHER, seigneur de Saint-Aventin, époux de Marie-Louise de la Force : procédures au sujet d'incursions des bestiaux de Saint-Aventin sur les pâtures de Saint-Thibaut. 1769. — 4 pièces.
- 2 F 39 ID. — Information contre les domestiques de Paillot, subdélégué de Troyes, pour délits de pêche. 1769. — 12 pièces.
- 2 F 40 ID. — Procédures contre des habitants de Saint-Thibaut, coupables d'avoir ébranché des peupliers. 1770. — 8 pièces.
- 2 F 41 ID. — Procédures contre Julien Courtois, de Saint-Thibaut, au sujet de dégâts commis par ses bestiaux dans les bois de Saint-Aventin. 1772-1773. — 15 pièces.
- 2 F 42 ID. — Procédures au sujet de bestiaux de Saint-Thibaut, ayant franchi la Seine et ayant été saisis dans les bois de Saint-Aventin. Copies d'ordonnances royales et jurisprudence forestière depuis 1669. 1772-1773. — 45 pièces.
- 2 F 43 ID. — Arrêt du Conseil d'Etat, portant information et rendu sur une demande de Montrocher en appel d'une sentence du Conseil supérieur de Châlons du 10 mars 1773, qui réduit une amende infligée à divers habitants de Saint-Thibaut pour avoir laissé brouter 33 bêtes à corne dans les bois naissants de l'ilot de Saint-Aventin. La requête invoque des condamnations pour délits analogues commis en 1699 et en 1756 ; elle se réfère à l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. 1773, 28 septembre. — Un cahier de 12 ff.
- 2 F 44 ID., inspecteur des ponts et chaussées de la province de Champagne : procédures devant la prévôté des marchands contre la communauté de Saint-Thibaut, au sujet de la construction par Montrocher d'un canal destiné à rétablir la Seine dans son cours antérieur à 1756, en vue de satisfaire Godot, Robequin et C^{ie}, de Marcilly-sur-Seine, et la Faulotte, marchand, intéressés aux flottages des bois pour la provision de Paris. Listes des habitants de Saint-Aventin (26) et des « principaux d'Aumont en 1772 ». 1770-1773. — 10 pièces.
- 2 F 45 ID. — Procédures au Bureau de la ville, puis au Parlement, contre la communauté de Saint-Thibaut, au sujet des modifications apportées au cours de la Seine, à la suite des travaux exécutés par les seigneurs de Saint-Aventin. 1779-1787. — 39 pièces.
- 2 F 46 ID., puis sa veuve : brèche très importante faite par la Seine à la route de Troyes à Dijon au cours de l'hiver 1790-1791 ; « état général des ouvrages et des dépenses... depuis le 8 octobre 1791... jusqu'au 11 décembre 1792 », bâtardeau circulaire, épis ; liquidation du procès contre les habitants de Saint-Thibaut, surtout le sieur Vernier, qui se prétend lésé par les travaux (1807). Plan. 1790-1807. — 4 liasses.
- 2 F 47 ID., ingénieur en chef du département de l'Aube, puis sa veuve : procès entre la communauté de Saint-Aventin, au sujet des accrues et alluvions de la Seine. 1785-an xi. — 43 pièces.

SEIGNEUR VOISIN DE SAINT-AVENTIN.

- 2 F 48 NICOLAS-MARTIN DU TRONCHET, avocat en la Cour, seigneur du Tronchet : procédures en Parlement au sujet de 4 pièces de terre, le long de la Seine, entre Saint-Aventin et le Tronchet, sur lesquelles les habitants de Saint-Thibaut avaient envoyé paître leurs bestiaux.
1758, 1760. — 2 pièces.

PAPIERS DEHEURLE-BILLY-DOÉ.

- 2 F 49 Discussion de la communauté de biens résultant du mariage contracté en septembre 1726 entre CLAUDE DEHEURLE L'AINÉ, maître et marchand drapier à Troyes, et Anne-Ursule Dret, décédée.
1764. — 3 pièces.
- 2 F 50 Constitution de rentes par PIERRE DEHEURLE, maître et marchand drapier faubourg Saint-Jacques, à Troyes.
1770-1781. — 16 pièces.
- 2 F 51 Inventaire après décès chez CLAUDE DEHEURLE, près la porte Saint-Jacques.
1787, 3 octobre. — 1 pièce.
- 2 F 52 Testament de CLAUDE DEHEURLE BILLY, propriétaire à Troyes, rue de la Fanerie, « au coin de celle du Temple », époux de Marie-Jeanne Billy.
1836. — 1 pièce.
- 2 F 53 Succession de LOUISE-CÉCILE-NICOLE BILLY, veuve de NICOLAS-EDME DEHEURLE, négociant à Troyes.
1847-1849. — 1 pièce.
- 2 F 54 Prêts, obligations, transports de créances.
1810-1851. — 16 pièces.
- 2 F 55 CORRESPONDANCE COMMERCIALE (laines, draperie) adressée à DEHEURLE FRÈRES, à Troyes.
BAR-SUR-AUBE : Geoffroy Bornot (1786) ; BAR-SUR-SEINE : Roy (1786) ; BEAUVAIS (OISE) : Cornu (1785) ; BRAY-SUR-SEINE (SEINE-ET-MARNE) : Bénard (1786) ; BRIE-COMTE-ROBERT (SEINE-ET-MARNE) ; Baron (1785), Debeine (1786) ; LA CAPELLE (NORD) ; Vistre (1786) ; LE CATEAU (NORD) ; Doilaby-Wion (1786), Méresse (1786) ; LA CHARITÉ (NIÈVRE) ; Bourgeot (1786) ; CHATEAU-THIERRY (AISNE) : Poron (1784) ; COMPIÈGNE (OISE) ; Pilhot (1785) ; CRÉSANTIGNES (AUBE) : Jaillant (1786) ; FISMES (MARNE) ; Pingart (1786), Sandin (1786) ; LA FOLIE (HAUTE-MARNE) ; Laurent (1784) ; GRANCY-LE-CHATEAU (CÔTE-D'OR) : Pelteret (1784) ; GUISE (AISNE) : Tuffin (1784) ; LAON (AISNE) : Moroy-Géruset (1786), Prudhomme (1786) ; LYON : Moynier et C^{ie} (1784-1785) ; REIMS (MARNE) : Jeune-homme-Boisseau et C^{ie} (1786) ; SUIPPES

(MARNE) : Jullion (1783), Lesage fils (1783-1786), Sénart-Aubert (1784-1785) ; VILLENEUVE-ST-GEORGES (SEINE-ET-OISE) : Feuillet (1783, 1786) ; VITRY-LE-FRANÇOIS (MARNE) : Guillochin-Dupéroux (1786), Marot (1785).
46 pièces.

- 2 F 56 Journaux de comptabilité.
1821-1861. — 7 pièces en forme de registres.
- 2 F 57 Mémoires de fournisseurs ; factures à en-tête ; reçus et pièces comptables.
1813-1850. — 142 pièces.
- 2 F 58 Assurances : polices, quittances. « Compagnie royale d'Assurances contre l'Incendie, rue de Ménars, n° 3, à Paris ». — « C^{ie} française du Phénix, autorisée par ordonnance du Roi, en date du 1^{er} septembre 1819 ». —
1824-1850. — 17 pièces.
- 2 F 59 Cahier de dictées.
1821.

**BIENS IMMOBILIERS
DE LA FAMILLE DEHEURLE.**

- 2 F 60 BANNOST (SEINE-ET-MARNE) : ferme ; bail.
1836. — 1 pièce.
- 2 F 61 CHALAUTRE-LA-GRANDE (SEINE-ET-MARNE) : adjudications de biens, mesures, moulins à vent, etc.
1815-1816. — 33 pièces.
- 2 F 62 DAUDES (AUBE, comm. de Montaulin) : gagnage.
1827-1831. — 24 pièces.
- 2 F 63 FRESNOY-LE-CHATEAU (AUBE) : le pré des Voins, lieu dit.
1817-1826. — 17 pièces.
- 2 F 64 LEUDON, SAINT-MARS et environs (SEINE-ET-MARNE), en la châtellenie de la Ferté-Gaucher dépendant de Michel Le Tellier (1663, 1671) : constitution de rente, hypothèque, partage, vente, bail.
1663-1774. — 6 pièces.
- 2 F 65 MARCHELONG (SEINE-ET-MARNE, comm. de Villegagnon) : ferme ; mesurage, adjudications, états des lieux.
1802-1855. — 34 pièces.
- 2 F 66 MORTERY (SEINE-ET-MARNE) : terres labourables.
1820-1836. — 2 pièces.
- 2 F 67 PONT-HUBERT (AUBE, comm. de Pont-St-Marie) : pré des Bons Repos, ayant appartenu à Philippe-Auguste de Rouault d'Assy, chanoine et archidiacre de l'Eglise de Troyes, vicaire général du diocèse, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Augustin, congrégation

- France, demeurant à Troyes en son hôtel, rue du Vert Galant.
1789-1795. — 13 pièces.
- 2 F 68 PROVINS et environs : comptes d'exploitation ; extraits cadastraux.
1811-1852. — 19 pièces.
- 2 F 69 SAINT-AVENTIN (AUBE, comm. de Verrières). Domaine, vente par Marie-Madeleine de la Force à Claude Deheurle Billy, moyennant 110.000 fr. de principal et 3.000 fr. de pot-de-vin (28 juin 1812) ; vente à Bourgeois-Contenot (17 novembre 1842).
1812-1842. — 8 pièces.
- 2 F 70 SAINT-AVENTIN. Domaine ; classification et évaluation de toutes les propriétés Deheurle-Billy.
- 2 F 71 SAINT-AVENTIN. Construction d'une maison de campagne.
1839-1841. — 12 pièces.
- 2 F 72 SAINT-AVENTIN : fond de la Réserve, lieu dit ; Deheurle-Billy contre Vernier, au sujet de travaux exécutés par ce dernier sur un bras de Seine.
1814. — 14 pièces.
- 2 F 73 SAINT-AVENTIN : la Haute Rive ; procès entre Brunet-Odot et Claude Deheurle-Billy.
1830-1833. — 3 pièces.
- 2 F 74 SAINT-AVENTIN : les Teurtières, vigne vendue par Jean Oudot, fabricant de bas à Troyes.
1822. — 2 pièces.
- 2 F 75 SAINT-JULIEN (AUBE) : les Vannes Tranchines, lieu dit.
1812. — 2 pièces.
- 2 F 76 SAINT-MARTIN ÈS VIGNES (auj. Troyes) : angle de la rue Sainte-Jule et de la chaussée du mail de Preize ; marché de construction.
1835. — 1 pièce.
- 2 F 77 TROYES : CHAILLOUET ; maison et terrains ; Gilles Dupont, bourgeois de Troyes ; Pierre Deheurle, drapier drapant au faubourg Saint-Jacques, etc...
1783-1826. — 22 pièces.
- 2 F 78 TROYES : la MOLINE : les Pommiers de bois, lieu dit.
1807-1816. — 15 pièces.
- 2 F 79 TROYES et banlieue : MOULINS de Brûlé, de Jaillard (description, 1788), de Meldançon, de la Moline, de Pétal, de la Pielie, de la Rave (description, an VI), le Roi, de Saint-Quentin, de la Tour. — Plaintes de Lamy, meunier de la Rave. — Procédures.
1781-1827. — 41 pièces.
- 2 F 80 TROYES : le PIED DE COCHON, lieu dit ; maison avec jardin.
1827. — 6 pièces.
- 2 F 81 TROYES : PONTS DES CHAMPS, DE JULLY ET DE LA PIELLE OU DU VOULDY, ce dernier datant de 1631. Procès entre le maire et le chapitre de Saint-Pierre (1548) ; ordonnances de l'intendant (1733, 1769) ; contestations, sur le partage des frais, entre la Ville de Troyes et Claude Deheurle-Billy, propriétaire du moulin de la Rave, Savinien Mérat (moulin de la Pielie), Jean-Edme Prévost, J.-B. Collin, blanchisseur (an IX-an XII) ; mémoire, au sujet du pont de la Pielie, pour les industriels du Pré l'Evêque, de la Vacherie, de la Moline, contre la commune de Troyes (1806).
1548-1806. — 47 pièces.
- 2 F 82 TROYES : RUE DES DEUX-PAROISSES (Saint-Nizier) ; maisons ayant appartenu à Edme Charpuisot, maître tisserand.
1772-1821. — 13 pièces.
- 2 F 83 TROYES : RUE DU CHAPEAU-BLANC, 17 et 19, en face de la maison de Saint-Loup ; adjudication par les héritiers Raoul au profit de Pierre-Théodore Deheurle-Billy ; vente par celui-ci à Augustin Naudin, bonnetier faubourg Saint-Jacques.
1824-1825. — 2 pièces.
- 2 F 84 TROYES : RUE DU CHEVAL-BLANC, à l'entrée de la cour Merrey. Vente d'une maison à Claude-Vincent Prétat, teinturier.
An V, 2 Ventôse. — 1 pièce.
- 2 F 85 TROYES : maison RUE DE LA CLEF-DE-BOIS, 158, puis 14 : Nicolas-Lazare Brelet, fabricant de toile, adjudicataire.
An III, 1830. — 5 pièces.
- 2 F 86 TROYES : maison RUE DE LA FANERIE, au coin de la rue du Temple, ayant appartenu à Jérôme Petitpiéd et Henri Langlois, chanoines de la cathédrale, à François Mauroy, bourgeois de Troyes, à Pierre-Nicolas Thomassin, drapier, et autres. Enseigne : *l'Homme Sauvage* ; également dénommée : hôtel de MONTAUBAN.
1684-an V. — 36 pièces.
- 2 F 87 TROYES : RUE NOTRE-DAME, 108.
1844 et 1849. — 2 pièces.
- 2 F 88 TROYES : maison RUE SAINT-LOUP.
1824-1843. — 5 pièces.
- 2 F 89 VERRIÈRES (Aube) : ferme du TEMPLE ; vente par adjudication de Vierdet à Deheurle Billy l'ainé.
1824. — 9 pièces.
- 2 F 90 VERRIÈRES : VEUGÉ, lieu dit ; acquisition de terres par Claude Deheurle-Billy sur André Leblant.
1831. — 12 pièces.
- 2 F 91 VERRIÈRES, SAINT-MARTIN ET SAINT-AVENTIN (AUBE, *auj.* Verrières) BIENS COMMUNAUX cédés à la Caisse d'amortissement

par la loi du 20 mars 1813 ; adjudication à Claude Deheurle-Billy, propriétaire à Troyes.
1813-1816. — 15 pièces.

- 2 F 92 VERRIÈRES ET SAINT-AVENTIN : vente de saussaies et prés.
2 F 93 VERRIÈRES, SAINT-AVENTIN ET CLÉREY : mesurage de pièces de terre.
1838. — 1 pièce.
2 F 94 VILLECHÉTIFF (Aube) : acquisition d'une vigne.
1779. — 1 pièce.

3 F. — FONDS BERTHELIN ET FROMAGEOT. NÉGOCE DES TOILES

CORRESPONDANCE INTÉRIEURE :

LETTRES DES CHEFS DE LA MAISON, DES PARENTS ET ALLIÉS ET DU PERSONNEL.

- 3 F 1 BERTHELIN PÈRE (19 janvier 1794-26 Pluviôse an III).
73 pièces.
3 F 2 BERTHELIN PÈRE (5 Ventôse an III-31 octobre 1795).
79 pièces.
3 F 3 BERTHELIN PÈRE (14 novembre 1795-21 novembre 1796).
68 pièces.
3 F 4 BERTHELIN-SUTAINÉ PÈRE ET FILS (28 août 1787-3 mars 1803).
27 pièces.
2 F 5 BERTHELIN-VIÉLAINES (18 décembre 1777-novembre 1795).
14 pièces.
3 F 6 FROMAGEOT (1792-an III).
48 pièces.
3 F 7 FROMAGEOT (an IV-1825).
93 pièces.
3 F 8 BERTHELIN, des forges de DOULEVANT (HAUTE-MARNE). An VIII-1817).
117 pièces.
3 F 9 BERTHELIN, de DOULEVANT (1818-1822).
70 pièces.
3 F 10 BERTHELIN, de DOULEVANT (1823-1827).
56 pièces.
3 F 11 CADOT DE BEAUVOISY, de REIMS, et sa femme 1772-1803).
55 pièces.

- 3 F 12 CADOT L'AÎNÉ, de REIMS (1779-an IV).
55 pièces.
3 F 13 CADOT L'AÎNÉ FILS, de REIMS (1792-1813).
45 pièces.
3 F 14 CADOT PÈRE ET FILS (1792-1814).
43 pièces.
3 F 15 SUTAINÉ-BERTHELIN (1773-1788) ; SUTAINÉ-DUVIVIER (1795) ; SUTAINÉ DE LA FONTAINE (an IV-1822).
40 pièces.
3 F 16 Voyageurs et personnel (1729-1795).
89 pièces.
3 F 17 Voyageurs et personnel (1797-1811).
60 pièces.
3 F 18 Voyageurs et personnel (1812-1826 et s. d.).
60 pièces.

LETTRES DES CLIENTS ET FOURNISSEURS

(sans échantillons)

- 3 F 19 ABBEVILLE (SOMME) : Aliamet, de Martel et C^{ie} (1779-1789) ; Cambronne (1777) ; Coidier de Ribaucourt (1778-1779) ; Dancel (1772-an II) ; Daulne et Marguerite (1775) ; Fuzelier (1778-1779) ; Hecquet (1783) ; Huard (1779-1781) ; Plantard (1780) ; Roussel de Moreaucourt (1785-1786) ; Traullé (an V) ; Sanson (1777) ; Vainebois (1785) ; Vieille (1779). — ACCOLAY (YONNE) : Bordier (1797). — AGDE (HÉRAULT) : Izoard (an XI) ; Laborde (an VI-an IX). — AGEN (LOT-ET-GARONNE) : Pernot (1790-an III). — AIRE-SUR-LA-LYS (PAS-DE-CALAIS) : Monnot (1807).
95 pièces.
3 F 20 AIX-EN-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHÔNE) : Abrard (1790-1792) ; Barles (1805) ; Barras (an IX) ; Didier (1793) ; Escoffier et Cie (an III) ; Grégoire (1779-1792) ; Guillaume (1795-an IX) ; Legrand et C^{ie} (an VII-an XI) ; Loubon (1772) ; Martin (1792-an IX) ; Montagne et Emeric (1788-an III) ; Mouttet (an III-an VI) ; Olivier (an XI) ; Pillot (1792) ; Pin et C^{ie} 1789 ; Renoux (1783-an XI) ; Sicard (an XI-an XIII) ; Séméonis (an XIII) ; Auchet et C^{ie} (1786-1787) ; Taladoire (an II-an III).
139 pièces.
3 F 21 AIX-LA-CHAPELLE (ALLEMAGNE) : Allard (1787) ; Crémer (1812). — ALBI (TARN) : Cheyrouse (an IX). — ALENÇON (ORNE) : de Boyville (1772-1809) ; Clérambault (an XIII-1811) ; Corneiller (1793) ; Lermier (an VI) ; Le Rouillé (1785) ; Mercier (an XI). — ALÈS (GARD) : Antoine (an IX). — ALEXANDRIE (ITALIE) : Ber-

TABLE DES MATIÈRES

Cotes		Pages
	Introduction	I - XV
	1 F. — FONDS BINOT	
1 F. 1	Frontière française	I
1 F. 2-5	Généralités sur l'histoire coloniale	1
1 F. 6- 23	L'Inde avant la paix d'Amiens (1760-25 mars 1802)	1
1 F. 24- 58	L'Inde après le traité d'Amiens. L'Expédition du général Binot et ses suites. Retour des prisonniers par le Cap de Bonne-Espérance	2
1 F. 59- 62	Cap de Bonne-Espérance (1802-1805)	4
1 F. 63	Chine	4
1 F. 64	Cochinchine	4
1 F. 65	Ile Bourbon	4
1 F. 66- 68	Egypte	4
1 F. 69- 70	Amérique	4
1 F. 71- 73	Papiers divers de Binot (1795-1804)	4
	2 F. — COLLECTION DOÉ	
2 F. 1	Lettres d'Henri IV	5
2 F. 2	Navigation	5
2 F. 3- 11	Seigneurie de Saint-Aventin. — Plans	5
2 F. 12- 16	Droits et Contrats	5
2 F. 17- 47	Les seigneurs de Saint-Aventin. — Leurs procès	5
2 F. 48	Seigneur voisin de Saint-Aventin	8
2 F. 49- 59	Papiers Deheurle-Billy-Doé	8
2 F. 60- 94	Biens immobiliers de la famille Deheurle (<i>Ordre alphabétique des noms de lieux</i>)	8
	3 F — FONDS BERTHELIN ET FROMAGEOT	
3 F. 1- 18	Correspondance intérieure : lettres des chefs de la Maison, des parents et alliés et du personnel	10
3 F. 19-361	Lettres des clients et fournisseurs (sans échantillons)	10

Cotes		Pages
3 F. 362-541	Lettres des clients et fournisseurs (avec échantillons)	35
3 F. 542	Lettres avec des cachets armoriés	42
3 F. 543	Officiers d'habillement ; fournitures aux armées	43
3 F. 544	Lettres datées de Troyes	43
3 F. 545-549	Copie des lettres expédiées par les Maisons Taffignon, Fromageot. Berthelin	44
3 F. 550-555	Magasin	44
3 F. 556	Apprêts	45
3 F. 557-566	Blanchiment	45
3 F. 567-569	Impression	45
3 F. 570	Pliage	46
3 F. 571-577	Achats	46
3 F. 578-589	Ventes	46
3 F. 590-599	Clientèle	47
3 F. 600-648	Foires de Beaucaire	48
3 F. 649-651	Prix, tarifs et circulaires commerciales	50
3 F. 652-653	Lettres de voiture	50
3 F. 654-672	Mouvement des fonds	50
3 F. 673-681	Caisse commerciale	51
3 F. 682-692	Contributions	51
3 F. 693-698	Papiers d'ordre privé	52
3 F. 699-700	Communauté des marchands réunis de la ville de Troyes	52
3 F. 701	Juridiction consulaire de Troyes	53
3 F. 702-703	Manufacture de bas à l'Hôpital de la Trinité de Troyes	53
3 F. 704	Fabrique de l'Eglise Saint-Jean de Troyes	53
3 F. 705	Orphelines de Saint-Nizier	53
3 F. 706-707	Dette publique	53
3 F. 708-780	Mémoires et reçus (<i>Ordre alphabétique des métiers</i>)	54
3 F. 781-867	Contrats, actes civils et papiers d'affaires concernant les Berthelin, les Calabres, les Camusat, la banque Chérot, les Dufour, les Fromageot, les Gouault, les Taffignon et diverses familles, sociétés ou communautés troyennes (<i>ordre alphabétique</i>)	56
3 F. 868-891	Papiers de famille et d'affaires intéressant des étrangers à la ville de Troyes (<i>ordre alphabétique des localités et des personnes</i>)	62
3 F. 892-893	Immeubles occupés par Fromageot et Berthelin (Troyes et Paris)	63
4 F. 1- 26	FONDS GRÉAU	64